

DONZENAC 2017



14 juillet 2017 :
« 4 rafales de l'Armée
de l'Air s'invitent à
notre cérémonie »

« Bien dans ma commune,
Bien dans ma vie. »



Donzenac jumelée avec



Wolframs-Eschenbach et Riche



* Le mot du Maire de Donzenac	1	* Village d'Espeyrut	61
* Le mot d'amitié de Wolframs Eschenbach	2	* Don du sang / Donzenac Oxygene	62
* Le mot d'amitié de Riche	3	* Yoseikan Budo / Judo Club	63
* Réunions du Conseil Municipal	4-17	* Tennis Club / Les Amis Travassacois	64
* Budget	18	* Handball Club / APAC	65
* Budget 2017	19	* Donzenac Passion Mécanique / Comité de Jumelage	66-67
* Impôts locaux, Ratios, Dette	20	* Jardins Familiaux	68
* SIRTOM	21	* Familles Rurales / Dans'nac	69
* Urbanisme	22	* Association pour la Protection des Saulières / FNACA	70
* Plan Local d'Urbanisme	23	* Union Sportive de Donzenac / Cochonnet Gamadou	71
* État civil : mariages/naissances	24	* Informations pratiques	72
* État civil : décès	25		
* Notre école	26-27		
* Enfance jeunesse	28-29		
* EHPAD « l'Abri du temps »	30-31		
* OPAH	32-33		
* Enedis - Enfouissement	34-35		
* Elagage	36		
* Transports	37		
* Travaux et achats	38-39		
* L'année en images	40-41		
* Félicitations	42		
* Entreprises et Services	43		
* Gendarmerie	44		
* Sapeurs-pompiers	45		
* Tarifs 2018	46-47		
* Démarches administratives	48-49		
* La Chapelle des Pénitents	50-51		
* Patrimoine	52		
* Pays d'Art et d'Histoire	53		
* Trait d'Union 19 / Dog's Academy	54		
* Adage	55		
* Avenir de Donzenac	56		
* Vivre à la Rochette / Country Club	57		
* Paroisse / Groupe Voc'all	58		
* Le Cantou	59		
* Comité des fêtes	60		

Associations

Les associations donzenacoises ont organisé de nombreuses manifestations pour l'animation du village. Elles ont la possibilité de faire connaître les différentes manifestations organisées, tout au long de l'année, dans le bulletin.

Les informations communiquées seront visibles sur la borne tactile de la Mairie et sur le panneau lumineux.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter la Mairie de Donzenac au 05.55.85.72.33 ou par mail : mairie-donzenac@orange.fr

Pages 53 à 71, les informations nous sont communiquées par les responsables des associations. Nous les reproduisons textuellement. Elles n'engagent que leurs auteurs.

**La commune, réalité en mutation**

Au cours des dernières années, le cadre de la vie communale a beaucoup évolué, et cela d'une manière qui a singulièrement compliqué la tâche de l'équipe municipale. Les dotations de l'Etat ont baissé brutalement, et ce mouvement de baisse va vraisemblablement se poursuivre durant les prochaines années.

En même temps, la commune va perdre la maîtrise de la majeure partie de la taxe d'habitation, remplacée par une compensation de l'Etat dont l'évolution dans le temps a toutes les chances d'être défavorable.

Ainsi, la commune devra répondre à vos attentes, qui restent les mêmes, avec des moyens bien plus réduits.

Les structures locales ont été bouleversées : la région Limousin s'est fondue dans le vaste ensemble de la Nouvelle Aquitaine ; notre commune a vécu la fin de la communauté de communes des 3A, devenue trop petite, et a rejoint la grande agglomération de Brive.

Nous vivons un changement d'échelle qui n'épargnera pas les communes : tout est fait, en réalité, pour qu'elles ne voient d'autre issue que dans leur regroupement.

Les évolutions touchent aussi le contenu même de l'action municipale, régulièrement soumise à de nouvelles contraintes. Celles-ci découlent d'objectifs louables, comme l'amélioration de l'accès aux personnes handicapées et le souci de préserver l'environnement ; mais il faut être conscient qu'elles ont un coût, obligeant la commune à chercher par ailleurs des économies.

Ces nouvelles contraintes concernent aussi l'urbanisme : en 2018, notre commune va revoir son plan local d'urbanisme (PLU) pour le mettre en compatibilité avec le schéma de cohérence territoriale (SCOT) élaboré à l'échelon intercommunal, ainsi qu'avec les dispositions de la loi ALUR.

Les nouvelles règles seront obligatoirement plus restrictives : des terrains jusqu'à présent constructibles ne le seront plus. Il est clair que le droit de propriété n'a plus grand chose à voir avec le droit « d'user et abuser » souverainement qui le définissait autrefois ; aujourd'hui, c'est un droit très étroitement encadré au nom de l'intérêt général.

Dans ce contexte difficile, il est plus que jamais nécessaire d'avoir des priorités : à cet égard, celles qui sont depuis longtemps au cœur de l'action municipale demeurent pleinement pertinentes :

-  le soutien à l'école,
-  la préservation du patrimoine et du cadre de vie,
-  l'encouragement au réseau associatif,
-  l'accueil des entreprises.

Elles restent bien les clés du maintien de notre attractivité.

Donzenac devra utiliser pleinement ses atouts pour demeurer un territoire d'avenir.

Bien cordialement à Vous



Chers Amis de Donzenac,

L'année 2017, qui arrive à sa fin, a été riche en événements pour la commune de Wolframs-Eschenbach.

Le 24 mars 2017, après trois ans et demi de travaux, nous avons célébré la réouverture de l'auberge historique "Alte Vogtei". L'achat, la rénovation générale et la remise en service de l'Alte Vogtei nous inspire le proverbe « tout vient à point à qui sait attendre ». Aucun investisseur privé n'avait été trouvé, même après une recherche intensive. En Janvier 2013, c'est finalement la ville qui a acheté le bâtiment. Après de nombreux échanges avec les autorités publiques, les promoteurs et les architectes, les travaux de démolition intérieure ont débuté en mai 2013. Dix mois plus tard, les travaux de construction proprement dits commençaient.

Il s'agit de l'investissement le plus important de l'histoire de notre ville depuis de nombreuses décennies. Le coût de la restauration s'élève à plus de 8,5 millions d'euros. La réalisation de ce projet d'envergure contribuera à l'animation et à la revitalisation de notre centre historique. Grâce au dévouement de nombreux contributeurs et de plus de 60 entreprises, le « Alte Vogtei », l'un des monuments les plus importants de la Franconie, a retrouvé un nouvel éclat. Existait-il une alternative à cette rénovation ? Je crois qu'aucune autre possibilité n'aurait été à la hauteur de la splendeur d'un tel monument.



2017 a également été marquée par le 100e anniversaire du nom de notre ville. Le 19 mai 1917, par arrêté du roi Louis III de Bavière, « Obereschenbach » était rebaptisée « Wolframs-Eschenbach ». 100 ans plus tard, le 19 mai 2017, a eu lieu la première des diverses manifestations organisées tout au long de cette année de jubilé. Les habitants et les invités ont été nombreux à participer à la fête citoyenne qui s'est tenue fin mai dont le défilé, le programme de divertissements haut en couleur et le feu d'artifice ont été très appréciés. L'exposition spéciale sur le citoyen d'honneur, le Docteur Johann Baptist Kurz, le théâtre d'été de Parzival et les nombreux concerts qui ont rythmé toute cette année ont également été de grandes réussites.

Les 8 et 9 juillet derniers, ceux qui se sont promenés dans la vieille ville de Wolframs-Eschenbach lors du 3^{ème} « OldieTown Festival » se sont sentis transportés comme au « bon vieux temps ». Avec le « Meilleur d'hier », la roue du temps a été remontée et le bourg s'est transformé en un boulevard d'époque. Le « OldieTown Festival » c'est :

- Vivre le style de vie des années 50 et 60 pendant 2 jours,
- 24 groupes sur 7 scènes qui ont interprété les classiques des années folles, le Rockabilly des années 50 aux années 70 groovy,
- 400 voitures anciennes, admirées par 16 000 visiteurs, pendant le défilé et dans la ville.

Fière de son histoire, la ville de Wolframs-Eschenbach a par ailleurs toutes les raisons de se réjouir du présent.

Le nouveau lotissement "Mühlbuck IV" - 21 terrains à bâtir - a déjà été entièrement vendu et les premières familles ont commencé à construire leurs maisons. La demande en terrains à bâtir sur notre commune est si forte qu'un autre lotissement d'une superficie de 60 000 m² se trouve bien engagé. Le nouveau lotissement "Mühlbuck V" devrait être constructible en 2019 au plus tard.

L'ancien maire Anton Seitz a été nommé citoyen d'honneur de Wolframs-Eschenbach à l'occasion de son 70^{ème} anniversaire. Outre ses nombreuses activités municipales, Anton Seitz est également un membre actif dans de nombreuses associations, et connu, à Donzenac, en tant que président de longue date de notre jumelage.

En cette fin d'année mouvementée, je tiens à vous remercier à nouveau pour notre précieuse coopération. Je me réjouis de la poursuite de notre jumelage et de nos prochaines rencontres.

Au nom des habitants de notre ville et des membres du comité de jumelage, je vous souhaite à tous et à toutes un joyeux Noël et une bonne année 2018.

Très chaleureusement

Michael Dörr

Michael Dörr,
Maire



Département de la Moselle

Commune de RICHE

Mon cher Yves,

Chers amis Donzenacois, Mesdames et Messieurs les Adjointes et Conseillers municipaux,

La fin de l'année approche et il est temps pour moi de vous écrire ce petit mot qui, comme il est d'usage maintenant, accompagne tous les ans, le passage à la nouvelle année.

Mais revenons un peu sur cette année 2017. Outre les élections qui sommes toutes, ont été pleines de surprises et qui aujourd'hui et pour encore un certain temps, vont alimenter les débats au sein des familles, des entreprises et pour ce qui nous concerne, dans nos Conseils Municipaux respectifs, ce qui restera le fait marquant dans nos mémoires et surtout dans la mémoire des enfants de notre école, c'est indiscutablement notre voyage à DONZENAC entrepris au mois de mai dernier. 25 enfants et 37 adultes ont découvert ou redécouvert la merveilleuse Corrèze et plus particulièrement encore, la très belle ville de DONZENAC.

Tous vous remercient chaleureusement pour la haute qualité de votre accueil, pour la disponibilité des personnes autour de votre Maire, Yves, qui nous ont accompagnés dans les lieux historiques que vous nous avez fait découvrir et visiter. Un grand merci également à tous ceux qui ont préparé et servi les repas que nous avons pris ensemble à votre restaurant scolaire. Et bravo pour l'amusante soirée d'adieu autour des magiciens et chanteurs de Donzenac.

Le bouche à oreille a déjà fait son office, et fera certainement en sorte que d'autres écoliers et leurs parents, dans les années à venir, iront, soit en groupe, soit individuellement, à la découverte de votre merveilleuse cité.

2018, pour Riche, sera une année importante. En effet, candidate avec d'autres communes du front nord de la guerre de 1914 1918, à l'inscription sur la Liste du Patrimoine Mondial de l'Humanité (Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale - Front Ouest) de l'UNESCO, la commune de Riche attend avec impatience le verdict du « Jury ».

2018, nous l'avons évoqué, verra peut-être le passage à Riche des élèves de Donzenac, mais le calendrier scolaire de notre nouveau gouvernement ne facilitera pas les choses, le « pont » de l'Ascension ayant disparu.

Mais restons optimistes, et fort de cette amitié qui nous unit, c'est tout naturellement que je vous invite, mes chers amis Donzenacois, à venir nous rendre visite à Riche, les portes du village et des habitants vous sont grandes ouvertes.

En attendant ces rencontres, je vous adresse très sincèrement à toi Yves, à tes Adjointes et Conseillers Municipaux, à tous nos amis Donzenacois, au nom de l'ensemble du Conseil municipal de la commune de RICHE, au nom de l'ensemble de ses Administrés et en mon nom personnel, nos meilleurs vœux de bonne santé, de bonheur et de réussite.

Bonne année 2018 à Toutes et à Tous.

Robert FORÊT,
Maire

Séance du 09 décembre 2016

Secrétaire de séance : F. Sicard

Absents excusés : S. Blancher, J-F. Chevreuil, D. Vidalie, D. Momot, V. Roux, T. Constanty, V. Bédrune

Pouvoirs de J-F. Chevreuil à Y. Laporte et de D. Momot à A. Conjat

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 10 novembre 2016.

Tarifs 2017 des services municipaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs des prestations et services communaux pour l'année 2017.

Budget camping - Décision modificative n°3 -

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les ajustements budgétaires au budget camping tels qu'ils lui sont présentés.

Personnel communal affecté au budget du camping

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le remboursement par le budget du camping au budget communal, des frais du personnel technique assurant l'entretien du camping, évalués à 10 000 €.

Dépenses d'investissement avant le vote du BP 2017

Comme chaque année et conformément aux dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2016.

Contrat d'assurance statutaire du personnel 2017

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le renouvellement pour l'année 2017 du contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel affilié à la CNRACL (décès, accident ou maladie imputable au service ou maladie professionnelle) avec la CNP, et confie la gestion dudit contrat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze.

Mise à disposition de deux agents à l'EHPAD de Donzenac

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la mise à disposition gracieuse de deux agents à l'EHPAD « L'Abri du Temps », à raison d'une heure par semaine, dans le but de favoriser l'accès des résidents à la lecture et de les accompagner dans l'utilisation de la tablette SNOOS.

Urbanisme

M. le Maire indique qu'en application des dispositions de la Loi ALUR du 24 mars 2014, une nouvelle réglementation en matière de rédaction des règlements des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016. Il propose au Conseil de mettre le PLU, actuellement en cours de révision, en adéquation avec ces nouvelles dispositions afin de lui donner un caractère plus opérationnel. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'intégration du contenu modernisé des nouveaux règlements d'urbanisme à la révision générale du PLU actuellement en cours. Pour finir, M. le Maire informe l'Assemblée de l'attribution de l'élaboration du Règlement Local de Publicité au bureau d'études JACE Aménagement du Territoire.

Aliénation du chemin de Four

M. le Maire fait part au Conseil des conclusions favorables du commissaire enquêteur relatives à l'aliénation du chemin rural sis place du Four, à Donzenac, entre les parcelles cadastrées section AS n° 112 et 121, au profit de Madame M. Bertrand et de Madame N. Gendre. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'aliénation susvisée au prix fixé par le service des domaines ; précise qu'il incombe désormais aux demandeuses de régulariser la situation et notamment de faire établir le document d'arpentage conformément au plan figurant au rapport d'enquête publique, ainsi que l'acte authentique afférent et ce à leurs frais ; autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Questions diverses

Téléthon 2016

M. le Maire informe le Conseil des résultats exceptionnels du Téléthon : 2 134.70 € ont été collectés (+ 60.58 %). Cette forte mobilisation montre combien les Donzenacoises et les Donzenacois sont sensibles à cette cause. Nous tenons à remercier très chaleureusement les généreux donateurs, les associations et les commerçants locaux pour leur implication.

Création d'un service de portage des repas à domicile

M. le Maire informe le Conseil qu'un projet de création d'un service de portage des repas à domicile (liaison chaude) par l'EHPAD de Donzenac est à l'étude.

Comptes rendus des réunions extérieures

Les Conseillers Municipaux rendent compte des réunions extérieures auxquelles ils ont assisté.

Politique de proximité

M. le Maire fait le point sur les travaux en cours sur la commune.

Séance du 10 février 2017

Secrétaire de séance : J-F. Chevreuil

Absents excusés : B. Lacoste, S. Madrias, Y. Valadas, D. Vidalie, M. Delval, D. Momot, T. Laroze, V. Roux
Pouvoirs de B. Lacoste à Y. Laporte, de S. Madrias à J. Fantou, de Y. Valadas à M-T. Clavel, de D. Momot à A. Conjat et de T. Laroze à J-F. Chevreuil

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 09 décembre 2016

Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion 2016 - Affectation des résultats**• Commune**

En section de fonctionnement, les dépenses de l'exercice 2016 s'élèvent à 2 030 656.39 € pour 2 380 773.12 € de recettes. En section d'investissement, compte-tenu des restes à réaliser, les dépenses de l'exercice 2016 s'élèvent à 860 176.43 € pour 649 464.78 € de recettes. Compte tenu des résultats antérieurs, l'excédent de fonctionnement à reporter à l'exercice 2017 s'élève à 174 995.62 €. M. le Maire s'étant retiré, sous la présidence de M. F. Sicard, conseiller délégué aux finances, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2016. Puis, sous la présidence de M. le Maire, l'Assemblée approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2016 établi par Mme M-P Porte, Comptable du Trésor.

M. le Maire souligne que les budgets 2016 ont été des budgets contraints, en raison de la baisse des dotations et des allocations compensatrices de l'Etat (- 51 286.00 €).

• Camping

En section d'exploitation, les dépenses de l'exercice 2016 s'élèvent à 71 317.35 €, pour 84 849.74 € de recettes. En section d'investissement, les dépenses de l'exercice 2016 s'élèvent à 23 971.97 € pour 26 278.62 € de recettes. Compte tenu des résultats antérieurs, l'excédent de fonctionnement à reporter à l'exercice 2017 s'élève à 21 602.96 €. M. le Maire s'étant retiré, sous la présidence de M. F. Sicard, conseiller délégué aux finances, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2016. Puis, sous la présidence de M. le Maire, l'Assemblée approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2016 établi par Mme M-P Porte, Comptable du Trésor.

• Lotissement « Le Martel »

En section de fonctionnement, les dépenses de l'exercice 2016 s'élèvent à 788 183.53 €, pour 788 183.57 € de recettes. En section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser les dépenses de l'exercice 2016 s'élèvent à 796 524.69 € pour 799 054.77 € de recettes. M. le Maire s'étant retiré, sous la présidence de M. F. Sicard, conseiller délégué aux finances, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2016. Puis, sous la présidence de M. le Maire, l'Assemblée approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2016 établi par Mme M-P Porte, Comptable du Trésor.

• Maison Funéraire

En section d'exploitation, les dépenses de l'exercice 2016 s'élèvent à 15 303.57 €, pour 13 175.37 € de recettes. En section d'investissement, les dépenses de l'exercice 2016 s'élèvent à 10 189.00 € pour 13 107.00 € de recettes. M. le Maire s'étant retiré, sous la présidence de M. F. Sicard, conseiller délégué aux finances, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2016. Puis, sous la présidence de M. le Maire, l'Assemblée approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2016 établi par Mme M-P Porte, Comptable du Trésor.

Malgré le contexte financier difficile, la balance générale des différents budgets révèle un excédent de 199 097.99 € qui témoigne d'une gestion saine fondée sur une bonne appréhension des diminutions de recettes et la recherche de solutions innovantes (optimisation des ressources, recherche systématique d'économies, mutualisation des moyens...).

Révision allégée ESCUDIER II

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'arrêt du projet de révision allégée ESCUDIER II en vue de la consultation des personnes publiques associées et la mise à l'enquête publique du dossier.

Transfert de la compétence PLUi à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB)

Considérant les procédures de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) actuellement en cours ;

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renoué (ALUR) du 24 mars 2014 a instauré un mécanisme de transfert de droit de la compétence des communes en matière de PLU, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de cartes communales, au profit des communautés de communes ou d'agglomération dont elles font partie. Toutefois, si elles le souhaitent, un principe de minorité de blocage a été instauré afin de permettre aux communes de s'opposer au transfert de cette compétence. Après en avoir délibéré, *considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière de PLU*, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la CABB et demande au Conseil Communautaire de prendre acte de cette décision d'opposition.

Adoption de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

M. J-F. Chevreuil expose que les gestionnaires des établissements et installations ouverts au public (ERP et IOP) doivent s'engager à mettre en conformité leurs établissements avec les obligations d'accessibilité par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). Cet outil de stratégie patrimoniale, comprenant une programmation budgétaire pluriannuelle, permet aux exploitants de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de leurs établissements, en toute sécurité. L'Ad'AP correspond à un engagement de procéder aux travaux dans un délai déterminé.

Il informe le Conseil que le diagnostic d'accessibilité des ERP et IOP de la commune a été réalisé par l'APAVE. Il montre qu'un certain nombre de bâtiments ne sont pas conformes à la réglementation en vigueur - ceux en conformité ont fait l'objet d'une attestation d'accessibilité envoyée à M. le Préfet. Il convient donc d'adopter un Ad'AP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte son Agenda d'Accessibilité Programmée, conformément au diagnostic réalisé par l'APAVE, pour un montant total de travaux de 176 908 € HT, soit 212 289.60 € TTC ; sollicite une durée dérogatoire de mise en œuvre de 5 ans compte tenu de l'ampleur des travaux à réaliser et des contraintes budgétaires auxquelles la collectivité doit faire face ; autorise le Maire à déposer les demandes de subventions afférentes.

Agenda 21

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de candidater à l'appel à projet « accompagnement des stratégies territoriales de développement durable » et approuve la signature de la charte de participation du public.

Convention avec le Festival de la Vézère

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve la signature d'une convention avec le Festival de la Vézère et la participation de la commune à hauteur de 295 € pour l'organisation d'un concert à la Chapelle des Pénitents, le 21 juillet 2017, avec Philippe Bernold et les lauréats du Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris.

Recrutements de saisonniers pour l'ALSH - Vacances d'hiver

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve les recrutements saisonniers de l'ALSH - vacances d'hiver.

Questions diverses**Réduction des horaires d'ouverture du bureau de poste**

Mme M. Reliat indique qu'une pétition est en ligne demandant la réouverture du bureau de poste de Donzenac le samedi matin, jour où la fréquentation était la plus importante. M. le Maire rappelle la motion adoptée le 25 juillet 2016 par laquelle le Conseil Municipal a tenu à exprimer son incompréhension la plus totale face à cette fermeture. Il précise que les doléances écrites des usagers sont transmises systématiquement à La Poste, sans retour à ce jour.

Politique de proximité

M. le Maire fait le point sur les travaux en cours, notamment sur le secteur du Pont de l'Hôpital (aménagement de cheminements piétons).

Séance du 07 avril 2017

Secrétaire de séance : Y. Valadas

Absents excusés : S. Madrias, D. Vidalie, T. Constanty

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 10 février 2017.

Budgets primitifs 2017

M. F. Sicard, Conseiller Municipal délégué au budget, et M. le Maire procèdent à la présentation des budgets primitifs de la commune, du camping, de la maison funéraire et du lotissement « Le Martel », ces quatre budgets ayant été soumis à l'analyse de la commission des finances réunie le 29 mars 2017.

Commune :

Le budget primitif communal pour l'exercice 2017 s'équilibre pour un montant global de 4 552 465.30 €.

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 2 039 600 €. Elles sont stabilisées par rapport au compte administratif 2016 (+ 0.44 %). L'effort de maîtrise des dépenses est donc pérenne.

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 2 576 064.33 €, en hausse de 1.30 % par rapport à l'année précédente grâce à l'excédent antérieur reporté. Notons qu'en cette période électorale, les baisses de dotations de l'État sont moindres (- 26 181 € en 2017 contre - 51 286 € en 2016) mais l'effort global que devront fournir les collectivités locales pour participer au désendettement de l'Etat reste le même, il est simplement étalé dans le temps et reprendra à la hausse en 2018.

La capacité d'autofinancement dégagée de la section de fonctionnement atteint 536 464.33 €. Après déduction des inscriptions obligatoires (remboursement du capital de la dette, des avances de TVA, etc...), le montant disponible pour l'investissement en 2017 s'élève à 403 700.33 €, soit une hausse de 36.8 % par rapport à 2016 du fait des économies de fonctionnement réalisées.

Les dépenses d'investissement (opérations nouvelles 2017) atteignent 1 087 341.60 € (+ 57.72 %). En recettes, au montant disponible pour l'investissement, s'ajoutent un prêt relais TVA (177 890,27 €) et les subventions (505 751 €). La commune a vu son taux de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux minoré. Ce taux est fonction de l'effort fiscal de la collectivité. Il a donc été nécessaire d'augmenter l'ensemble des taxes locales de 1.6 % afin de retrouver un taux pivot en 2018 et ainsi bénéficier d'un meilleur financement.

La hausse significative des dépenses d'investissement s'explique principalement par l'inscription budgétaire de la première tranche des travaux de restauration du clocher de l'Eglise Saint Martin et par la réalisation des cheminements piétonniers dans le secteur du Pont de l'Hôpital.

Les autres investissements prévus concernent :

- Le programme voirie 2017 et notamment la sécurisation de la route des Combes (coussins berlinois),
- La réfection de la toiture de l'école maternelle,
- Les travaux d'amélioration et de mise en accessibilité de la salle des Aînés,
- Le lancement des travaux du Schéma d'Accessibilité Programmée (Dojo - Local Foot),
- La révision générale du PLU, l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité et la finalisation de la révision allégée « ESCUDIER II ». Cette dernière est déterminante en termes de développement économique et de création d'emplois puisque la superficie de la zone d'activités d'Escudier va être doublée,
- La mise en œuvre d'une Opération Programmée de l'Habitat - Renouvellement Urbain dans les secteurs du bourg et de Travassac (aides aux propriétaires pour les travaux d'amélioration de l'habitat),
- L'aménagement de places dans le bourg (Les Cordeliers - Rue du Puy Broch),
- L'aménagement de toilettes place Martin Principaud (aire de pique-nique et de camping-car),
- La restauration du puits du village de Travassac,
- Divers travaux d'éclairage public,
- La réfection des allées du parcours de santé,
- L'acquisition de divers matériels et notamment de 2 vidéoprojecteurs interactifs et de 10 tablettes numériques pour l'école...

La stratégie de maîtrise des dépenses courantes et d'optimisation des recettes a porté ses fruits. Elle a permis de dégager de réelles économies et ainsi de redynamiser l'effort d'investissement au bénéfice de tous (habitants, entreprises, commerçants, restaurateurs, associations locales, etc...). Il faut toutefois rester vigilant. Les baisses de dotations vont reprendre bon train en 2018. Il est donc impératif de conserver notre discipline de gestion et l'esprit de responsabilité qui nous a toujours animés. L'objectif est de préserver un juste équilibre entre la capacité contributive des Donzenacois et les services offerts aux habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif communal 2017.

Camping :

Le budget primitif « camping » de l'exercice 2017 se décompose comme suit :

- ✚ la section "exploitation" s'équilibre à la somme de 95 000 €,
- ✚ la section "investissement" s'équilibre à la somme de 29 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2017 du camping.

Maison Funéraire :

Le budget primitif « maison funéraire » de l'exercice 2017 se décompose comme suit :

- ✚ la section "exploitation" s'équilibre à la somme de 18 700 €,
- ✚ la section "investissement" s'équilibre à la somme de 14 125 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2017 de la maison funéraire.

Lotissement Le Martel :

Le budget primitif « Lotissement Le Martel » de l'exercice 2017 se décompose comme suit :

- ✚ la section "fonctionnement" s'équilibre à la somme de 795 750.22 €,
- ✚ la section "investissement" s'équilibre à la somme de 830 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2017 du lotissement Le Martel.

Droit de place pour les marchés de saison

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à 5 € le droit de place pour les marchés de saison.

Personnel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide les recrutements suivants :

- 1 agent en Contrat Unique d'Insertion (CUI) à temps non complet (20/35^e) affecté au camping,
- 1 agent en Emploi d'Avenir, à temps complet, affecté aux écoles, au restaurant scolaire et à l'ALSH,
- 4 agents saisonniers pour le fonctionnement de l'ALSH pendant les vacances de printemps.

Dénomination du chemin des Mousses

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de donner le nom de « chemin des Mousses » au chemin sis au lieu-dit « Champagnac », reliant la route départementale n° 25 au chemin rural de la route du Clou.

Demande d'achat de la parcelle cadastrée section ZB n°182

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la vente au profit de la SCI DUFAR de la parcelle cadastrée section ZB, n° 182, sise sur la zone d'Escudier, afin de permettre l'implantation de 3 nouvelles entreprises ; charge M. le Maire de consulter le service des domaines ; dit que tous les frais inhérents à cette opération sont à la charge du demandeur.

Questions diverses**Modification des horaires d'ouverture du secrétariat de mairie**

A compter du 02 mai 2017, la mairie sera ouverte du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Plan Local d'Urbanisme

M. le Maire fait le point sur les réunions qui se sont tenues le 31 mars 2017 (pré-zonage du PLU et examen conjoint des personnes publiques associées pour ESCUDIER II).

Renforcement du réseau basse-tension - Poste du Theil

M. le Maire informe le Conseil du projet de renforcement du réseau basse tension - poste de Theil - pour lequel la commune a consenti des autorisations de passage au profit du Syndicat Intercommunal d'Electrification de Brive.

Comptes rendus des réunions extérieures

Les Conseillers Municipaux rendent compte des réunions extérieures auxquelles ils ont assisté (Mme M-T. Clavel - Conseil d'Administration de la Fédération des Village-Etapes ; Mmes A. Conjat et D. Momot, MM P. Lavaux et D. Canou - Comité Syndical du SIAV).

Politique de proximité

M. le Maire fait le point sur les travaux en cours sur la commune.

Séance du 02 juin 2017

Secrétaire de séance : D. Vidalie

Absents excusés : S. Blancher, F. Sicard, Y. Valadas, V. Roux, T. Constanty

Pouvoir de T. Constanty à M. Reliat

En ouverture de séance, les membres du Conseil Municipal observent une minute de silence à la mémoire de Madame Michèle Fontaine, Conseillère Municipale de 2008 à 2014, décédée le 31 mai 2017.

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 07 avril 2017.

Rythmes scolaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification des rythmes scolaires à compter de la rentrée 2017/2018 telle qu'arrêtée en Conseil d'Ecole le 28 mars dernier. L'objectif est d'uniformiser les horaires de sortie des enfants de l'école maternelle et de l'école primaire à 15h30 avec possibilité de prise en charge jusqu'à 16h30 (gratuit), puis jusqu'à 19h30 (ALSH), dans l'intérêt des enfants et de leurs familles.

Associations locales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue les subventions aux associations locales et prend connaissance des frais engagés par la Commune en 2016 au bénéfice de ces associations - aides indirectes hors mise à disposition des barrières, bancs, tables, chapiteaux et praticables (cf. tableau joint). Il est précisé que les conseillers municipaux, membres desdites associations, n'ont pas pris part au vote.

Associations extérieures

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue les subventions exceptionnelles suivantes :

Association	Montants
AFM Téléthon	50,00
Banque alimentaire de la Corrèze	100,00
Assoc. SOS Violences Conjugales	100,00

Renouvellement du traité de concession pour la distribution publique en gaz naturel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement du traité de concession pour la distribution publique du gaz naturel avec GRDF jusqu'au 20 décembre 2021, moyennant une redevance annuelle de 1 962 €, et autorise le Maire à signer tous les documents à intervenir.

Personnel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- Les créations et les suppressions de postes relatives aux avancements de grades 2017 proposés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze et approuvés par la Commission Administrative Paritaire,
- La création d'un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet (32.21/35^e) et la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (32.21/35^e).

ALSH de Donzenac

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve :

- le recrutement d'agents saisonniers pour les vacances d'été.
- Les tarifs du mini-séjour été 2017 à Meyssac (3 jours, 2 nuits + 1 sortie),
- Les tarifs de la sortie Brive Festival été 2017 (visite guidée des coulisses + spectacle du soir).

Mise à disposition de la C1 au multi-accueil et au Relais Assistantes Maternelles (RAM)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la mise à disposition du véhicule C1 immatriculé CL 106 MT au multi-accueil et au RAM ; autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive pour une période allant du 1^{er} juillet 2017 au 31 décembre 2020 ;

Participations financières aux festivités - Accueil de Riche 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs des participations financières aux festivités organisées lors de l'accueil de la délégation de Riche - pont de l'ascension 2017.

SIAY

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la commune de Meilhards au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vézère.

Don de la parcelle cadastrée section AT n° 36

M. le Maire donne lecture à l'Assemblée du courrier de Mme I. Bertrand Madrias par lequel elle fait connaître son intention de faire don à la commune de la parcelle cadastrée section AT n° 36 située à l'embranchement de la route de Travassac, à l'entrée du bourg de Donzenac. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, dit que la commission communale des travaux se rendra sur place.

Propositions de vente des parcelles cadastrées section AC n° 301 - 357 - 358 et AE 74 - 77

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, rejette cette proposition, les parcelles proposées ne présentant pas d'intérêt pour la commune compte-tenu de leur nature, de leur isolement et de leur topographie.

Jury d'assises

Conformément à l'arrêté préfectoral du 3 avril 2017, M. le Maire invite le Conseil à procéder au tirage au sort des électeurs de la commune afin de constituer la liste préparatoire du jury criminel de la cour d'assises de la Corrèze pour l'année 2018. Sont donc désignés par le sort : Chatras Martine, Chauchepat Frédéric, Cesbron Sylvie, Malbernard Laurent, Mounier Philippe, Sansano Suzanne, épouse Doussaud.

Acquisition de matériel associatif

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'acquisition d'une plancha, d'une friteuse et d'une crêpière en partenariat avec le Comité des Fêtes et Les Amis Travassacois (déduction des subventions de fonctionnement) pour un montant de 4 510 € HT, soit 5 412 € TTC ; sollicite une subvention d'un montant aussi élevé que possible au titre du FEADER et autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires.

Questions diverses**Assainissement La Rochette**

M. le Maire informe le Conseil du lancement des travaux de construction de la station d'épuration du village de « La Rochette ».

Restauration de la table d'orientation et du puits de Travassac

La commission communale des travaux sera consultée pour déterminer le calendrier des travaux, étant entendu que la commune a obtenu une subvention du Conseil Départemental pour la restauration du puits.

Urbanisme

M. le Maire informe le Conseil qu'une évaluation environnementale a été prescrite dans le cadre de la révision allégée du PLU « ESCUDIER II ».

Marché de Printemps

Mme G. Lascaux fait le bilan du marché de Printemps.

Comptes rendus des réunions extérieures

Les conseillers municipaux rendent compte des réunions extérieures auxquelles ils ont assisté (Mme M-T. Clavel - Office de Tourisme de Brive ; M. J-F. Chevreuil - Réunion Projet Agglo).

Politique de proximité

M. le Maire fait le point sur les travaux en cours sur la commune.

Séance du 13 juillet 2017

Secrétaire de séance : A. Conjat

Absents excusés : S. Blancher, D. Vidalie, F. Réparat, V. Roux, D. Canou et T. Constanty

Pouvoir de D. Canou à M. Reliat

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 02 juin 2017.

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) 2017

Mis en place en 2012, le FPIC est un mécanisme de péréquation horizontale qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. L'ensemble intercommunal composé de la CABB et des 48 communes membres est contributeur en 2017 à hauteur de 826 335 € (+63% par rapport à 2016). Cette très forte augmentation est liée à la recomposition de la carte intercommunale au 1^{er} janvier 2017 qui a eu pour conséquence d'exclure du FPIC plusieurs EPCI très fortement contributeurs. Selon les données du ministère, la répartition pour notre territoire dans le cadre de la règle de droit commun est la suivante : 242 877 € pour la CABB et 583 458 € pour les 48 communes membres. Afin de renforcer la solidarité financière, l'agglomération a souhaité déroger à cette règle en adoptant par délibération du 3 juillet 2017 la répartition « dérogatoire libre » composée comme suit : 337 699 € pour la CABB (participation 2017 de l'EPCI + une partie de la part des communes pour un montant de 94.822 €) et 488 636 € pour les 48 communes membres. Cette répartition dérogatoire ramène la contribution de la commune de Donzenac de 11 750 € à 9 919 €. Pour que cette répartition s'applique, il est nécessaire que l'ensemble des communes vote favorablement dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la délibération de la CABB. L'absence de délibération dans ce délai vaut accord tacite. Par ailleurs, il est indiqué que, si une seule commune vote contre, la répartition de droit commun s'appliquera automatiquement. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la proposition de la CABB concernant le mode de répartition « dérogatoire libre ».

Mise en place d'une OPAH-RU sur le bourg et le village de Travassac

M. le Maire rappelle que, par délibération du 10 février 2017, le Conseil a approuvé la mise en place et les modalités d'une OPAH-RU sur le bourg et le village de Travassac. Il indique qu'il convient à présent d'approuver les règlements d'intervention qui ont été transmis aux conseillers. Il propose également d'intégrer l'aide à la

rénovation des vitrines commerciales. Il précise enfin que l'Assemblée doit l'autoriser à prendre toutes décisions concernant l'attribution des aides dans le cadre de l'OPAH-RU, conformément aux règlements susvisés et à charge pour le Maire de rendre compte à chaque réunion du Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, réaffirme sa décision d'engager une OPAH-RU pour une durée de 5 ans sur le bourg de Donzenac et le village de Travassac, le reste du territoire étant couvert par l'OPAH de droit commun ; décide d'abonder le montant prévisionnel initial de l'opération afin de prendre en compte les aides à la rénovation des vitrines commerciales ; dit que le montant total rectifié de l'opération s'élève à 100 750 € conformément aux modalités décrites en annexe, soit pour les 5 ans : 37 250 € au titre de l'abondement en OPAH-RU, 6 000 € au titre de l'abondement OPAH et 57 500 € au titre des aides complémentaires ; dit que les crédits nécessaires au versement des aides aux propriétaires privés seront inscrits aux budgets des cinq prochaines années ; approuve les projets de règlements des différentes aides ; autorise le Maire à prendre toutes décisions concernant l'attribution de ces aides sous la forme d'arrêtés ; précise que le Maire rendra compte des décisions prises à chacune des réunions du Conseil Municipal.

Maison funéraire

M. le Maire rappelle au Conseil que par délibération du 10 juillet 2015, la délégation de service public pour la gestion de la maison funéraire a été attribuée à la SARL Sébastien Breuil et l'informe des manquements à ses obligations financières. Il propose de prononcer la déchéance du délégataire et de lancer en urgence une nouvelle procédure simplifiée de DSP d'une durée de 6 mois afin d'assurer la continuité du service public. Il précise que ce délai va permettre de préparer les dossiers nécessaires au lancement d'une procédure de DSP pour 5 ans. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre un terme au contrat d'affermage en date du 19 août 2015 conclu avec la SARL Sébastien Breuil pour la gestion déléguée de la maison funéraire ; dit que cette décision prend effet au 30 juin 2017 ; décide le lancement en urgence d'une nouvelle procédure simplifiée de délégation de service public d'une durée de 6 mois pour assurer la continuité du service.

Mise en place du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, conformément à l'avis du comité technique du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze, la mise en place du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) comprenant une part liée aux fonctions (IFSE) et une part facultative liée à la manière de servir (CIA) dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

Tarifs de location des chalets

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la grille tarifaire REVEA pour 2018 (sans augmentation) et décide de reconduire les tarifs hors saison de location des chalets pour la période 2017/2018.

Renouvellement du bail de La Poste

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement du bail commercial de La Poste pour une durée de 9 ans et pour un loyer annuel de 5 907 € hors charges.

Cheminements piétonniers du Pont de l'Hôpital

M. le Maire informe l'Assemblée que, dans le cadre des aménagements du Pont de l'Hôpital, il s'est avéré nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires :

- prolongement du cheminement piéton jusqu'à l'entrée de l'EHPAD et du lotissement côté RD 920,
- amélioration du carrefour d'accès au supermarché et au lotissement côté RD 170.

Ces travaux ont entraîné une augmentation du délai d'exécution de 18 jours et du coût de l'opération. Il convient donc de conclure un avenant avec l'entreprise EIFFAGE dans les conditions suivantes :

- Augmentation du délai d'exécution : 18 jours
- Montant initial du marché : 108 585.15 € HT, soit 130 302.18 € TTC
- Montant de l'avenant : 20 170.60 € HT, soit 24 204.72 € TTC (+18.58%)
- Nouveau montant du marché : 128 755.75 € HT, soit 154 506.90 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la conclusion d'un avenant n° 1 au marché de travaux pour l'aménagement de cheminements piétons au Pont de l'Hôpital dans les conditions susvisées.

Aménagement d'un jardin - Place des Cordeliers

M. le Maire présente au Conseil le projet d'aménagement d'un jardin suite à la démolition des garages, place des Cordeliers, élaboré par le cabinet paysagiste « Vent 2 Terre ».

Baccalauréat – Attribution d'une prime aux lauréats ayant obtenu les mentions « bien » et « très bien »

Sur proposition de M. F. Sicard, afin d'encourager les nombreux bacheliers et en guise de récompense des efforts fournis pour obtenir leur diplôme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une prime à chaque lauréat du baccalauréat ayant effectué leur scolarité à l'école primaire de Donzenac et obtenu les mentions « bien » ou « très bien » : 100 € pour la mention « très bien » et 50 € pour la mention « bien ».

Questions diverses**Restructuration de la ligne HTA dans le bourg**

M. le Maire informe le Conseil du projet de restructuration de la ligne HTA dans le bourg pour lequel la commune a consenti des autorisations de passage au profit de la société ENEDIS.

Demande de subvention pour un voyage scolaire à Verdun (Collège d'Allasac)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 € au Collège Marthe Faucher d'Allasac pour un voyage scolaire à Verdun (19 élèves de Donzenac concernés).

Appel à contribution pour un voyage pédagogique en Espagne (Lycée Danton)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas réserver une suite favorable à l'appel à contribution pour un voyage pédagogique en Espagne présenté par le Lycée Danton compte-tenu du fait qu'aucun enfant de Donzenac n'est concerné.

Jumelage

M. le Maire rend compte des festivités qui se sont déroulées lors du week-end de l'ascension 2017 à l'occasion de l'accueil d'une délégation de Riche.

Remerciements

M. le Maire fait part des remerciements reçus en Mairie.

Comptes rendus des réunions extérieures

Les Conseillers Municipaux rendent compte des réunions extérieures auxquelles ils ont assisté (Mme S. Madrias – réunion organisée par la CABB sur les rythmes scolaires –, Mme M-T. Clavel – réunions de l'Office de Tourisme de Brive et de l'EHPAD de Donzenac ; M. P. Lavaux – réunion du SIAV).

Politique de proximité

M. le Maire fait le point sur les travaux en cours sur la commune.

Séance du 18 août 2017

Secrétaire de séance : D. Momot

Absents excusés : B. Lacoste, S. Madrias, D. Vidalie, A. Conjat, L. Pouch, M. Delval, T. Laroze, V. Roux, D. Canou et V. Bédrune – Pouvoirs de B. Lacoste à Y. Laporte, d'A. Conjat à D. Momot, de L. Pouch à P. Lavaux, de T. Laroze à J. Fantou et de D. Canou à M. Reliat

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 13 juillet 2017.

Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la commune de Donzenac concernant les exercices 2012 et suivants

Considérant que ledit rapport et le courrier adressé en réponse ont préalablement été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux, avec la convocation, afin que le débat puisse effectivement avoir lieu ;

M. F. Sicard, conseiller délégué aux finances, rappelle que la CRC veille à la régularité des comptes et à la bonne gestion des fonds publics. Le point essentiel du rapport porte sur les inquiétudes de la CRC quant à la faiblesse des marges de manœuvre de la commune. Il faut souligner que ces observations concernent une période très particulière marquée par :

- le changement d'intercommunalité qui a entraîné l'augmentation des frais de personnel et de l'encours de la dette, ainsi que la perte de la compétence « assainissement »,
- la baisse des dotations de l'Etat,
- et la réforme des rythmes scolaires.

Ces trois changements ont pesé lourdement sur le budget principal, particulièrement pendant la période étudiée.

Quant aux recommandations de la CRC (réduction des dépenses de personnel par la mutualisation, augmentation de la fiscalité, réduction de l'encours de la dette...), la municipalité a su anticiper puisque le compte administratif 2016 affiche une diminution des dépenses de fonctionnement d'un montant de 333 222,66 € par rapport à 2015.

Les marges de manœuvre de la commune se reconstituent donc progressivement et l'encours de la dette baisse de manière régulière. Toutefois, il faut avoir conscience que le développement de capacités d'action plus importantes et sur le long terme passera par les regroupements locaux et la mutualisation. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport comportant les observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle-Aquitaine sur la gestion de la commune de Donzenac concernant les exercices 2012 et suivants, et du courrier réponse adressé le 06 juillet 2017.

CC3A : Conformité des comptes 2011/2012

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de l'ordonnance n° 2017-0131, rendue le 30 juin 2017 par le Président de la Première Section de la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle-Aquitaine, relative à la régularité des comptes de la Communauté de Communes des 3A au titre des exercices 2011 et 2012.

Maison funéraire

Déchéance de la SARL Sébastien Breuil

M. le Maire informe le Conseil du courrier de la SARL Sébastien Breuil reçu en Mairie le 28 juillet 2017 suite à la notification de sa déchéance.

Attribution de la délégation de service public (6 mois)

M. le Maire informe le Conseil que les candidats avaient jusqu'au 08 août 2017 pour déposer leurs candidatures et leurs offres. Un seul pli est parvenu en Mairie. Il a été ouvert en commission le 09 août 2017. Il s'agit de l'entreprise Blanchard & Sireysol Pompes Funèbres qui propose une redevance annuelle de 6 000 € HT, soit 3 000 € HT sur la période. M. le Maire présente également les tarifs et le règlement intérieur proposés par le candidat. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer la délégation de service public pour la gestion de la maison funéraire à l'entreprise Blanchard & Sireysol Pompes Funèbres pour une durée de 6 mois et une redevance de 3 000 € HT ; autorise le Maire à signer le contrat d'affermage à intervenir ; approuve les tarifs et le règlement intérieur qui lui ont été présentés.

Lancement d'une nouvelle consultation de DSP (3 ans)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide le lancement d'une nouvelle consultation pour la gestion en DSP de la chambre funéraire (3 ans) et charge M. le Maire d'entreprendre toutes les diligences nécessaires.

Eclatement de l'emprunt

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide l'éclatement de l'emprunt contracté pour l'aménagement de la maison funéraire afin de permettre la prise en charge par la commune du coût des travaux de voirie (aménagement du parking commun au cimetière, au jardin du souvenir et à la maison funéraire) incombant normalement au budget général et non au budget annexe « Maison Funéraire ».

Domaine public

M. le Maire informe le conseil que, depuis le 1^{er} juillet 2017, les règles applicables à l'occupation du domaine public ont été profondément bouleversées (ordonnance n° 2017-562 du 19/04/2017). Jusqu'alors, les professionnels du bourg bénéficiaient d'une tolérance pour disposer leurs terrasses. Compte tenu de la réforme et du contexte actuel (VIGIPRATE, véhicules béliers...), il semble indispensable de se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur (délivrances de titres, fixation d'une redevance annuelle au m², mise en œuvre d'une procédure amiable...). Il précise également qu'un courrier d'information a été adressé aux gérants des cafés, des restaurants et de l'hôtel concernés. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la mise en conformité des occupations du domaine public ; charge M. le Maire de consulter les professionnels concernés en vue d'élaborer une charte d'occupation du domaine public définissant toutes les modalités et les conditions d'occupation du domaine public communal ; dit que cette charte sera soumise au Conseil Municipal pour approbation.

Marché de chauffage des bâtiments communaux 2018-2022

Considérant que l'actuel marché de chauffage des bâtiments communaux échoit au 31 décembre 2017 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le lancement d'un nouvel appel d'offres pour le marché de chauffage des bâtiments communaux d'une durée de 5 ans, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Motion de soutien à la commune de Riche et au département de la Moselle : candidature à l'inscription sur la Liste du Patrimoine Mondial de l'Humanité (UNESCO) des sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre Mondiale (Front Ouest)

Riche et Donzenac sont indéfectiblement liées par une période commune particulièrement difficile au cours de laquelle la solidarité entre les êtres humains a pu s'exprimer dans toute sa grandeur. Le déplacement des habitants de Riche pendant la Seconde Guerre Mondiale et leur arrivée à Donzenac ont marqué à jamais les esprits. Les

familles se sont ouvertes et même parfois agrandies. L'enrichissement réciproque de ces échanges a donc été concrétisé au travers d'un jumelage signé les 05 juin 2005 et 20 août 2006, sans cesse renouvelé, grâce aux rencontres de diverses délégations. Le devoir de mémoire est une responsabilité morale essentielle de nos démocraties contemporaines. Il nous appartient et nous incombe à tous, d'entretenir le souvenir des souffrances subies dans le passé par celles et ceux qui se sont battus afin que nous puissions aujourd'hui jouir des droits et libertés qui sont les nôtres. Il entend remédier à l'amnésie collective et graver dans le marbre de l'inconscient universel l'histoire du sacrifice de ces femmes et de ces hommes qui ont donné leur vie pour que les générations futures connaissent un meilleur dessein que le leur. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide solennellement d'apporter son soutien à la commune de Riche et au département de la Moselle pour leur candidature à l'inscription au Patrimoine Mondial de l'Humanité (UNESCO) des sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre Mondiale (Front Ouest).

Questions diverses

OPAH/OPAH-RU

M. le Maire informe le Conseil de la signature de la convention OPAH/OPAH-RU pour une durée de 5 ans. Il souligne l'importance des moyens engagés par l'ANAH, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive et la commune de Donzenac. Le Conseil Départemental est également partenaire. Cette opération va permettre aux propriétaires de bénéficier d'aides financières et d'un accompagnement pour la réalisation de leurs travaux de rénovation. Les dates des permanences sont consultables sur le panneau lumineux de la Mairie.

Plan local d'urbanisme

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la vente du fonds de commerce « JACE Aménagement du Territoire » par le bureau d'études « DEJANTE » qui sera donc amené à finaliser les études d'urbanisme en cours sur la commune et notamment la révision du PLU.

Villages-étapes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Mme M.-T. Clavel pour représenter la commune au sein des instances des villages-étapes.

Loi NOTRe

A l'aide des supports transmis par les services de l'Etat, M. le Maire présente au Conseil les principales dispositions de la loi NOTRe (transfert des compétences « eau » et « assainissement » ; gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations - Gémapi).

Remerciements

M. le Maire fait part des remerciements reçus en Mairie.

Comptes rendus des réunions extérieures

Les Conseillers Municipaux rendent compte des réunions extérieures auxquelles ils ont assisté (Mme M.-T. Clavel - Villages-Etapes).

Politique de proximité

M. le Maire fait le point sur les travaux en cours sur la commune.

Séance du 06 octobre 2017

Secrétaire de séance : F. Réparat

Absents excusés : S. Blancher, D. Momot, M. Delval, V. Roux et V. Bédrune - Pouvoir de S. Blancher à Y. Laporte

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 18 août 2017.

Domaine public

M. le Maire présente l'arrêté réglementant l'implantation de terrasses commerciales sédentaires sur le domaine public. Cette clarification du statut des terrasses est une obligation légale. Conformément aux articles L 2122-1 et L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques, nul ne peut occuper le domaine public ou l'utiliser, au-delà du droit d'usage appartenant à tous, sans disposer d'un titre et sans s'acquitter d'une redevance dont le montant est fixé par le Conseil Municipal. Les autorisations délivrées sont personnelles et spécifiques. Elles ne sont valables que pour l'emplacement défini, l'activité déclarée, les installations décrites et la durée pour lesquels elles sont délivrées. La commune pourra donc s'en prévaloir en cas de débordement. Par ailleurs, les

risques encourus par les clients de ces établissements du fait de la circulation (sorties de route, véhicules béliers...), et ce malgré l'installation par la commune de barrières de sécurité, nécessitent une régularisation par la délivrance d'un titre et l'obligation de déclaration aux assurances. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de l'arrêté municipal réglementant l'implantation de terrasses commerciales sédentaires sur le domaine public et fixe le montant de la redevance annuelle à 5 € le m².

M. le Maire présente ensuite l'arrêté règlementant le stationnement payant place Wolframs-Eschenbach. Suite à la consultation menée par la mairie, certains commerçants ont fait part de leur souhait de disposer d'un emplacement réservé, muni d'un sabot à clef, sur le 2^{ème} niveau de la place, côté escalier. Ces emplacements réservés permettront d'éviter le stationnement prolongé dans le bourg afin de libérer des places pour la clientèle des commerçants. Peuvent en bénéficier les résidents et les professionnels de la commune, ainsi que leurs employés. S'agissant d'occupations privatives du domaine public, M. le Maire indique qu'elles doivent donner lieu à un titre et au paiement d'une redevance. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de l'arrêté municipal réglementant le stationnement réservé et payant place Wolframs-Eschenbach, et fixe le montant de la redevance annuelle à 120 €.

Révision du taux de la taxe d'aménagement

M. le Maire rappelle que la taxe d'aménagement a été instituée par le législateur afin d'assurer le financement des équipements publics (voirie, réseaux, infrastructures...) rendus nécessaires par le développement urbain. Il attire l'attention du Conseil sur le cas particulier du lotissement « Le Martel ». Pour ce lotissement, le coût des équipements (réseaux, éclairage public et voirie) est d'ores et déjà répercuté sur le prix de vente des terrains. Cette situation est unique sur notre territoire. Elle s'explique par le caractère communal du lotissement et l'existence d'un budget annexe industriel et commercial devant impérativement être voté à l'équilibre (une dépense = une recette). Parallèlement, les autres terrains à bâtir situés sur la commune sont bien souvent d'anciens terrains agricoles, desservis par des chemins du remembrement, impliquant d'importants travaux. Il y a donc rupture d'égalité car l'acheteur du lotissement « Le Martel », soumis à la taxe d'aménagement, se retrouve à payer deux fois les équipements dont il bénéficie. Le contribuable donzenacois, quant à lui, rembourse les intérêts de l'emprunt du lotissement tout en participant aux travaux nécessaires pour la desserte des terrains privés constructibles. M. le Maire propose donc de réviser les modalités de la taxe d'aménagement comme suit :

1°/ Mise en place d'une sectorisation du taux de la taxe d'aménagement : 0 % sur le lotissement Le Martel (taux minimum) et 3.5 % sur le reste de la commune ;

2°/ Maintien des exonérations existantes, à savoir :

- Les locaux d'habitation et d'hébergement aidés (logements et hébergements sociaux) dans les conditions prévues par le code de l'urbanisme et plus particulièrement son article L 331-9 (parkings inclus) ;

- Les maisons individuelles financées avec un Prêt à Taux Zéro (PTZ) dans la limite de 50% de leur surface.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, moins une abstention et un vote contre concernant le Lotissement Le Martel (respectivement M. Reliat et T. Constanty), et 5 votes contre concernant le taux de 3.5 % sur le reste de la commune (T. Laroze, G. Lascaux, D. Canou, M. Reliat et T. Constanty), approuve les nouvelles modalités de la taxe d'aménagement telles qu'elles lui ont été présentées.

Après vérification auprès des services de l'Etat, le taux minimum de la taxe d'aménagement applicable sur le lotissement « Le Martel » ne peut être inférieur à 1 %.

Mise à disposition d'un terrain du lotissement Le Martel pour la construction de logements adaptés

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la mise à disposition d'un terrain du lotissement Le Martel au profit de la société HLM Polygone pour l'aménagement de six logements adaptés, le terrain et les constructions devenant propriété de la commune dans un délai de 55 ans.

Tarifs chalets hors saison

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe ainsi qu'il suit, les tarifs de location hors saison des chalets du camping « La Rivière », du 15 octobre 2017 au 31 mars 2018 :

Prix de location des chalets « 2/4 personnes » TTC

100,00 € le week-end,

200,00 € la semaine,

700,00 € le mois,

25,00 € la nuit supplémentaire.

Prix de location des chalets « 4/6 personnes » TTC

105,00 € le week-end,
210,00 € la semaine,
740,00 € le mois,
28,00 € la nuit supplémentaire.

Prix de location des chalets « 6/8 personnes » TTC

110,00 € le week-end,
220,00 € la semaine,
780,00 € le mois,
31,00 € la nuit supplémentaire.

Recrutements ALSH - Vacances de La Toussaint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le recrutement de 3 adjoints d'animation saisonniers à l'ALSH pour les vacances de La Toussaint

Cimetière de La Gare

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le don de la concession Theil et la rétrocession de la concession Tobéna (hors part CCAS non remboursable).

Questions diverses**Bilan du camping**

M. le Maire indique que les résultats du camping, en hausse pour la saison 2017, sont très satisfaisants compte-tenu du mauvais temps du mois de juillet. Une réflexion sera engagée en 2018 quant à la modernisation des installations, les emprunts du budget annexe camping se terminant en 2019.

M. B. Lacoste précise que ces bons résultats sont dus pour partie à un certain nombre d'événements qui se sont déroulés dans la région : 92^e concours international des six jours d'enduro à Brive (course de motos), championnat Educ'Naute à Donzenac (pétanque)... M. le Maire remercie également les agents du camping dont le travail de grande qualité et le professionnalisme ont été à de nombreuses reprises salués par les usagers du camping.

Restauration du clocher

M. le Maire présente le plan des installations du chantier de restauration du clocher proposé par l'architecte. Il fait observer que le passage entre l'église et la mairie va être obstrué. Une solution devra être trouvée avec l'entreprise attributaire afin de permettre le passage d'au moins un véhicule, en sens unique. M. J-F. Chevreuil demande à ce que cette exigence soit inscrite dans le dossier de consultation des entreprises.

Courriers de Madame et M. Cyril Merklen

M. le Maire donne lecture de deux lettres adressées par Madame et M. Merklen concernant le non-respect de la « zone 30 » avenue Roger Ténèze et le besoin de sécurisation des déplacements piétons dans ce secteur. Il se prévaut d'une réglementation rendant obligatoire la réalisation d'un certain nombre d'aménagements mais n'a pas été en mesure de fournir la copie desdits textes en mairie malgré l'envoi d'un courrier recommandé. Par ailleurs, ses allégations ont été réfutées par les services compétents de l'agence technique départementale. M. le Maire rappelle qu'une large concertation des habitants a été menée et que la mise en place de chicanes a été rejetée. Il précise que le radar pédagogique sera prochainement remis en place.

Fauchage

M. T. Constanty souligne que l'absence de fauchage rend certaines voies dangereuses pour les piétons qui ne peuvent emprunter les bas-côtés. M. le Maire présente l'ordre de passage établi par les services techniques municipaux et indique qu'ils sont en avance d'un mois par rapport à 2016.

Comptes rendus des réunions extérieures

Les Conseillers Municipaux rendent compte des réunions extérieures auxquelles ils ont assisté (Mmes S Madrias - Instance de l'Autonomie -, M-T. Clavel - Assemblée Générale des Villages-Etapes, commission de l'aménagement du territoire CABB).

Plan local d'urbanisme

M. le Maire précise que les études d'urbanisme ont été relancées.

Changement du serveur informatique

M. le Maire informe l'Assemblée du changement du serveur informatique de la Mairie.

Courrier de l'école de musique du pays d'Allasac

M. le Maire donne lecture de la lettre de l'école de musique du pays d'Allasac par laquelle elle sollicite une aide financière pour la création d'un orchestre au collège d'Allasac. Il rappelle que le règlement intérieur du Conseil Municipal prévoit, dans son article 6 bis, que seules les questions revêtant un intérêt communal peuvent être inscrites à l'ordre du jour. Il rappelle également que, par délibération du 06 juin 2014, le Conseil Municipal a décidé, en cette période de restrictions budgétaires, de réserver exclusivement son soutien financier aux associations locales qui apportent une réelle plus-value à la commune et au bien-être de ses habitants - animations sur le territoire communal, adhérents majoritairement donzenacois - (par ailleurs, l'école de musique du pays d'Allasac lance un financement participatif pour recueillir des dons).

Remerciements

M. le Maire fait part des remerciements reçus en Mairie : commune d'Allasac pour le prêt de barrières et M. L. Mons pour les travaux effectués dans le lotissement du Pont de l'Hôpital.

Politique de proximité

M. le Maire fait le point sur les travaux en cours sur la commune.

Bandoles

A la demande de Mme M. Reliat, M. le Maire précise qu'afin d'harmoniser les annonces d'événements associatifs sur le territoire communal, la mairie finance 3 banderoles par association donzenacoise et par an.

Yves Laporte, maire,

L'équipe municipale et le personnel communal,

Vous souhaitent de bonnes fêtes
et une excellente année

2018



La cérémonie des vœux du Conseil Municipal aura lieu
Dimanche 7 janvier à 11h45
Au Foyer Auguste Morand

2017 : Un budget rigoureux pour une gestion performante

Malgré un contexte rendu difficile par la baisse importante des dotations de l'Etat, les choix budgétaires et financiers retenus par l'équipe municipale permettent aujourd'hui la poursuite des objectifs de la feuille de route du mandat.

Depuis 1995, la commune a effectué d'importants travaux, tant dans le bourg que dans les villages (embellissement, assainissement, voirie, éclairage public, gestion des eaux pluviales, etc...). De nombreux équipements ont été réalisés : aménagement du complexe scolaire et périscolaire regroupant tous les services de la petite enfance et de l'enfance jeunesse (crèche, écoles maternelle et primaire, ALSH, restaurant scolaire) ; soutien à la construction de l'EHPAD « L'Abri du Temps », construction de la caserne de gendarmerie, du lotissement « Le Martel » et de la maison funéraire ; développement du parc des sports et des loisirs (modernisation des stades, construction d'un vestiaire sportif, couverture d'un court de tennis, réfection du gymnase, aménagement de 14 chalets au camping « La Rivière ») ; transformation du bâtiment de « La Poste » en bibliothèque-médiathèque et création d'un espace public numérique, etc...

En 2017, le Conseil Municipal a finalisé l'aménagement du secteur sud de la commune par la création de liaisons piétonnes reliant l'entrée du bourg à l'ensemble des équipements situés au Pont de l'Hôpital-Le Martel-La Rivière : la gendarmerie, l'EHPAD, les lotissements, l'Intermarché et le parc des sports sont désormais pleinement accessibles et les déplacements de nos aînés, des enfants en bas-âge et des parents avec poussettes entièrement sécurisés.

Après ces travaux de grande envergure, l'équipe municipale met la proximité au cœur de son action pour préserver l'attractivité d'une commune où il fait bon et bien « Vivre Ensemble ».

Dans le même temps et afin de rendre la vie à Donzenac toujours plus agréable, nous ne perdons pas non plus de vue la réalisation des petits travaux courants, moins éblouissants mais ô combien essentiels et appréciés par tous.

Notre but est de vous garantir un cadre de vie sans cesse amélioré et un accompagnement au quotidien avec des services de proximité et des équipements aux normes. Réactivité, esprit d'initiatives et responsabilité sont les priorités de notre action pour un développement sensé et harmonieux du territoire. Ces priorités nous guident chaque année pour la confection et l'exécution des budgets. Celui de 2017 n'a pas fait exception : financé sans emprunt, il a été élaboré dans le souci de ne pas affecter la qualité des prestations communales malgré les coupes financières, grâce à une gestion vigilante et un suivi permanent de nos engagements financiers.

Une gestion performante

L'optimisation de la dépense publique ne se résume pas à une simple diminution de certains postes budgétaires - même si elle est nécessaire par ailleurs - Si l'on se cantonne à cette vision étriquée, les risques encourus sont la baisse de la qualité du service rendu et la multiplication des erreurs. Dès lors, une économie sur le court terme peut en réalité s'avérer être une dépense importante sur le moyen ou le long terme.

L'optimisation de la dépense publique est complexe : il s'agit d'un équilibre entre une meilleure allocation des moyens, une rationalisation des dépenses, une restructuration des services et la recherche permanente d'économies.

Le budget 2017 en est la traduction :

- **Maîtrise de la masse salariale (réduction des effectifs, réorganisation des services, optimisation des plannings, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences),**
- Développement des outils de contrôle et de gestion,
- Optimisation des dépenses courantes,
- Renégociation des contrats et des emprunts,
- Cession des terrains et bâtiments vacants, etc...

En 2017, nous avons privilégié la « mutualisation » des moyens en développant des partenariats avec d'autres communes confrontées aux mêmes contraintes économiques et territoriales. L'avenir de nos collectivités passe par notre capacité à réinventer notre action et à nous entraider : nous sommes convaincus que la mutualisation des services, des matériels, des personnels et de leurs compétences sont des vecteurs d'économies majeures pour nos budgets.

"En plein cœur de toute difficulté, se cache une opportunité."

Albert Einstein

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Notre BP 2017
Charges à caractère général	26,75%
Charges de personnel	44,82%
Participations et subventions	4,39%
Intérêts de la dette	2,15%
Provisions	0,78%
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	21,11%
2 576 064,33 €	

RECETTES	Notre BP 2017
Recettes fiscales	53,57%
Dotations et subventions de participation	20,39%
Autres produits	19,25%
Excédent antérieur reporté	6,79%
2 576 064,33 €	

Autofinancement

DEPENSES	Notre BP 2017
Restes à réaliser de 2016	5,67%
Déficit antérieur reporté	28,72%
Remboursement capital des emprunts	10,17%
Nouvelles opérations d'investissement	55,03%
Transfert excédent assainissement à l'Agglo	0,41%
1 976 400,97 €	

RECETTES	Notre BP 2017
Autofinancement	27,52%
Restes à réaliser de 2016	14,46%
FCTVA, Subventions, Taxe d'Aménagement	29,08%
Affectation résultat de fonctionnement 2016	19,94%
Emprunt	0,00%
Prêt relais TVA	9,00%
1 976 400,97 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les taux des impôts locaux 2017

Taxe foncière sur les propriétés bâties				
Taux dépendant	Bénéficiaire	Taux 2016	Taux 2017	Evolution 17/16
Commune	Commune	19,07	19,38	1,63 %
	Féd dép d'électrification	0,131	0,13	- 0,76 %
	Total	19,201	19,51	1,61 %
Conseil Départemental	Département	21,35	21,35	0
TiEOM (part fixe)	Sirtom	8,56	6,86	- 19,86 %

Taxe d'habitation				
Taux dépendant	Bénéficiaire	Taux 2016	Taux 2017	Evolution 17/16
Commune	Commune	10,41	10,58	1,63 %
	Féd dép d'électrification	0,078	0,0771	- 1,15 %
	Total	10,488	10,6571	1,61 %
CAB Brive	CAB Brive	7,06	7,06	0

Taxe foncière sur les propriétés non bâties				
Taux dépendant	Bénéficiaire	Taux 2016	Taux 2017	Evolution 17/16
Commune	Commune	91,76	93,23	1,60 %
	Féd dép d'électrification	0,688	0,679	- 1,31 %
	Total	92,448	93,909	1,58 %
CAB Brive	CAB Brive	5,90	5,90	0

Il convient de préciser que les valeurs locatives cadastrales –servant de bases pour les impôts locaux– ont été revalorisées de 0,4 % lors du vote de la loi de Finances 2017.

La commune a vu son taux de Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux minoré (subventions d'investissement). Ce taux est fonction de l'effort fiscal de la collectivité. Il a donc été nécessaire d'augmenter l'ensemble des taxes locales de 1,6 % afin de retrouver un taux pivot en 2018 et ainsi bénéficier d'un meilleur financement.

Les ratios financiers

Ratios	En € / par habitant pour la catégorie démographique			
	Donzenac	Données CA 2016		
		Corrèze	Limousin	France
Dépenses réelles de fonctionnement / population	757	755	702	685
Produits des impositions directes / population	335	361	380	368
Recettes réelles de fonctionnement / population	895	898	883	882
Dépenses d'équipement brut / population	398	215	279	284
Encours de la dette / population	727	753	691	681
DGF / population	145	159	156	144

La dette long-terme du budget communal

Exercice	Capital restant dû au 01/01	Détail annuité		Annuité	Capital restant dû au 31/12
		Capital	Intérêts		
2017	1 951 273,41	150 615,83	53 077,27	203 693,10	1 800 657,58
2018	1 800 657,58	152 696,46	52 882,85	205 579,31	1 647 961,12
2019	1 647 961,12	155 908,04	48 085,53	203 993,57	1 492 053,08
2020	1 492 053,08	142 565,40	43 101,34	185 666,74	1 349 487,68

Au 1^{er} janvier 2017, la capacité de désendettement de la commune par rapport à sa Capacité d'Autofinancement Brute (CAF) était de 5,46 années (moyenne de 5,50 années au niveau départemental, et de 3,93 années au niveau national - données CA2016).

Aucun nouvel emprunt ne sera engagé jusqu'à la fin du mandat.

Au 31 décembre 2020, le capital restant dû sera en dessous de 1 350 000 euros.

LES RESULTATS

Au niveau du territoire SIRTOM (123 communes)

	Habitants	OMR (tonnes)	CS + Papier	Verre	Déchèterie	Coût/Habitant
2009	135 778	41 272 T	3 925 T	3 299 T	25 714 T	93.93 €
2016	155 379	29 965 T	9 740 T	4 989 T	36 763 T	84.85 €
Différence		- 11 307 T	+ 5 815 T	+ 1 690 T	+ 11 049 T	- 9.08 €

Au niveau de la commune

DONZENAC	Population	Volume collecté (litres)
2015	2621	4 772 570
2016	2664	5 013 250
2017	2684	4 880 830 (11 mois)

En 2016, le ratio pour Donzenac était de 193 kg par habitant, et pour 2017, il sera d'environ 210 kg par habitant.

Le geste de tri doit donc être amplifié.

NOUVEAUX SERVICES



Benne à cartons

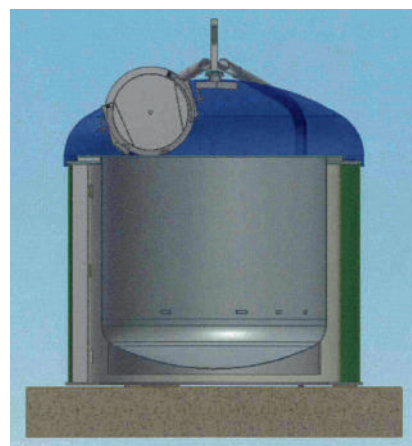
Une benne à cartons est à votre disposition place Martin Principaud. Elle peut recevoir les cartons de grand et petit formats, à plat, et permet de réduire le volume des déchets dans vos bacs.

Collecte des fermentescibles

Un déchet fermentescible est un déchet composé exclusivement de matière organique biodégradable. Il est susceptible d'être traité par compostage ou méthanisation.

La collecte de ces déchets sera obligatoire en 2025. Déjà 25 grandes villes (Lorient, Libourne, etc...) ont mis en place ce service et constaté une forte adhésion de la population (plus de 30 kg collecté par an et par habitant). La ville de Brive a engagé une expérimentation, quartier par quartier, afin qu'en 2025, la totalité de la zone urbaine bénéficie de cette collecte.

Aussi, le bourg de Donzenac va être doté à partir du 15 janvier 2018 d'un tube à bio-déchets. Il s'agit d'un conteneur à fermentescibles en point d'apport volontaire. Notre but est d'apporter une solution aux usagers des bourgs à forte densité comme le nôtre qui ne peuvent pas stocker leurs déchets ou les composter, et qui sont confrontés à des nuisances (odeurs, rongeurs, insalubrité, etc...). Ceux qui le souhaitent pourront expérimenter ce nouveau service, innovant et gratuit. Les modalités pratiques vous seront communiquées lors d'une réunion publique qui se déroulera **le 11 janvier 2018, à 18h, à la salle des fêtes A. Morand.** A cette occasion, nous vous fournirons le matériel nécessaire pour vous faciliter cette démarche éco-citoyenne.



ACTES D'URBANISME

Années	Certificats d'urbanisme déposés	Permis de construire déposés	Permis de démolir	Déclarations de travaux	Renseignements d'urbanisme	Total
2014	44	21	0	39	59	163
2015	38	12	1	38	61	150
2016	36	21	2	49	91	199
2017	51	26	2	49	89	217

2017 voit une hausse des permis de construire, qui nous l'espérons marquera la fin de la crise.

CERTIFICATS D'URBANISME

Années	Certificats d'urbanisme négatifs instruits	Certificats d'urbanisme positifs instruits	Total
2014	10	34	44
2015	5	33	38
2016	5	31	36
2017	8	43	51

Les certificats d'urbanisme positifs sont toujours très nombreux dans l'attente de la révision du PLU.

AUTORISATIONS : REPARTITION PAR NATURE

Années	Habitations	Bâtiments divers	Piscines	Rénovation de façades	Panneaux Photovoltaïques
2014	13	8	0	7	0
2015	12	10	9	4	0
2016	17	6	10	18	0
2017	23	8	9	5	1

Les 23 autorisations de construire (habitations) concernent 23 constructions nouvelles.

Mme Charlène Chapelle est à la disposition des administrés, pour tous renseignements d'urbanisme, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 sur RDV, le mercredi de 9h à 12h.

RAPPEL : La couleur blanche pour les volets ou menuiseries extérieures est proscrite dans toute la commune (règlement du PLU) et tout changement doit faire l'objet d'une déclaration préalable.

Toute rénovation ou réhabilitation de maison ainsi que la rénovation des façades des commerces peuvent être subventionnées dans le cadre de l'opération OPAH RU (voir pages 32 et 33).

REPRISE DU PLU

Suite à l'élection de M. Christophe Jerretie comme député et la vente de son cabinet, le dossier a été repris par le cabinet d'études Dejante, qui s'est engagé à terminer l'élaboration du dossier pour le 1^{er} semestre 2018.

Notre plan local d'urbanisme est un document stratégique qui définit les grandes orientations d'aménagement et de développement de la commune.

Ce document a été élaboré en 2006 et méritait donc d'être révisé afin de tenir compte des évolutions survenues et de procéder à la mise en compatibilité obligatoire avec le Schéma de Cohérence Territoriale du bassin de Brive approuvé en 2012.

Nous avons malheureusement rencontré de nombreux contre temps dus principalement à la défaillance des bureaux d'études successifs. Les études ont finalement été relancées et confiées au groupe DEJANTE en septembre dernier.

Révision allégée ESCUDIER 2

Cette révision concerne le projet d'extension de la zone d'activités d'Escudier à Donzenac. Située au carrefour stratégique des autoroutes A20 et A89, ce projet présente un intérêt capital en termes de développement économique et de création d'emplois.

La Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive a procédé à l'acquisition des terrains.

Le commissaire-enquêteur est désigné et l'enquête publique est prévue pour le début d'année. Notre objectif est d'approuver cette révision au plus tôt compte tenu des nombreuses demandes d'installations d'entreprises.

Révision générale

Cette révision concerne la refonte et la modernisation de notre plan local d'urbanisme. Elle a pour objectif :

- La mise en compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin de Brive,
- La modification du zonage suite à la levée de la déclaration d'utilité publique relative à l'ancien tracé de l'autoroute A89 (suppression des emplacements réservés gelant la constructibilité de certaines parcelles),
- L'examen des demandes des particuliers conformément à la réglementation en vigueur et sous réserve de l'avis favorable des services de l'Etat,
- La révision des zones naturelles et des zones agricoles.

Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable a été approuvé en juillet 2015.

Le zonage a été finalisé en commission d'urbanisme le 31 mars 2017. Restent à reprendre le contenu du règlement au regard des évolutions réglementaires et à saisir l'autorité environnementale.

L'enquête publique est prévue pour le premier semestre 2018. Une réunion publique sera organisée pour vous présenter ce projet. Nous souhaitons pouvoir approuver la révision générale courant juin 2018.

Nous avons le plaisir de vous annoncer le mariage de :

**Clémence BAUDRY
et Emeric MICHAUT**
le 29 avril 2017

**Sophie ROQUES
et Maxime Martin Stéphane SARRIAS**
le 02 septembre 2017

**Marie-Stéphanie BEJGIER
et Anthony, Pierre Henri BRION**
le 1^{er} juillet 2017

**Aude, marie-Lucie VAILLANT
et Quentin Etienne SARNETTE**
le 09 septembre 2017

**Mireille MONTEIL
et Pierre-Charles CHABOT**
le 05 août 2017

**Patricia Marie Mireille TEILLAC
et Bertrand, André, Hervé CRESPIN**
le 16 septembre 2017

**Laurence, Laure, Marie LOUVET
et Philippe, Claude, André CHAMBON**
le 14 août 2017

**Nathalie TOBENA
et Pascal, Jacques, Marc LUCAS**
le 30 septembre 2017

**Maria Jacqueline Hémilia HERMIDA
et Frédéric GERBE**
le 19 août 2017

**Myriam Marguerite Germaine COCQ-DELVAL
et Pierre, Charles PONEE**
le 04 novembre 2017

**Jacqueline VERGNE
et René BEYSSERIE**
le 26 août 2017

**Patricia MARTINS
Et Pascal KAMDEM FONKOU II**
le 25 novembre 2017



Nous présentons nos félicitations aux jeunes mariés, avec tous nos vœux de bonheur.

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de :

Potino, Rodrigue, Seaseamanogi-Taufilifili AKILITOA
Né le 14 janvier 2017 - 71, rue du Tour de Ville

Jules LONGY
Né le 14 mai 2017 - 5, rue du Martel

Margaux, Marie LAPOINTE
Née le 23 février 2017 - 17, Rue des Margerries

Maël, Axel, Joseph DELORT
Né le 17 juin 2017 - Champagnac

Pierre, Abdelhamid REGNER
Né le 24 février 2017 - Mazières

Louna LEGER
Née le 30 juillet 2017 - 5, allée du Maumont

Lucien BAUDOIN MAYER
Né le 02 mars 2017 - Genouillac

Louis MONTEZIN
Né le 17 août 2017 - 17, rue le Martel

Louna ZEROUROU
Née le 05 avril 2017 - La Gare

Lucy LEDOUX
Née le 10 septembre 2017 - 19, rue du Foyer

Lucas CLAVEL
Né le 13 avril 2017 - Engastine

Aurélien, Philippe, Claude MILLET
Né le 18 octobre 2017 - 4 Rue des Tailleurs

Candice, Lucie, Marie SARRIAS
Née le 16 avril 2017 - 385, route de Saint-Viance

Jules TREBIE
Né le 01 mai 2017 - Mazières

Lilly-Rose, Marie MAURY
Née le 05 mai 2017 - 13, allée du Maumont



Nous présentons nos sincères condoléances et nos sentiments de sympathie aux parents et amis de :

- CLAVERE Denis Jean Claude	le 11 décembre 2016
- MARTINOT née MAYJONADE Jeanne, Marie	le 21 décembre 2016
- PETITPAS née LEBERT Nicole, Jeanne, Marie	le 25 décembre 2016
- CHIQUET née DAVID Françoise, Raymonde	le 08 janvier 2017
- WOIGNEZ Gisèle Marie Jeanne	le 19 janvier 2017
- BESSE née FRETILLE Charlotte Emma	le 23 février 2017
- MARION née VINCENT Yvette	le 25 février 2017
- MALBERNARD Jean, Claude	le 28 février 2017
- POUILLER Sophie	le 28 mars 2017
- MIGOT née GAUTIER Elise Jeanne	le 24 avril 2017
- DELMAS Pierre Marie Joseph	le 29 avril 2017
- FONTAINE née HANRIOT Michèle Rolande	le 31 mai 2017
- MOMPART Michel Yves Simon	le 02 juin 2017
- MICHAUX née ROUSSEAU Mugnette, Christiane, Alexandrine	le 27 juin 2017
- CHRISTIEN née FRONTY Françoise, Antoinette	le 1 ^{er} août 2017
- PLATS née PERSIN Pascale, Henriette, Yvonne	le 17 août 2017
- TREUIL née SOUBRENIE Marie, Thérèse	le 03 septembre 2017
- REGAUDIE Bernard	le 17 septembre 2017
- FONTANES née CATALDO Josette	le 20 septembre 2017
- HEBRARD Paulette	le 08 octobre 2017
- PARVAUD Sybille	le 06 novembre 2017
- CHABRIER née DEVEAU Léontine	le 25 novembre 2017
- PASCAL Pierre Camille	le 02 décembre 2017



Décès survenus à la Maison de Retraite de personnes extérieures à la commune :

- MURAT Marguerite	le 24 décembre 2016
- TAESCH Antoine, Auguste	le 05 janvier 2017
- CEAUX Félix Raymond Joseph	le 07 février 2017
- TEULIERES Charles, Lucien Elie	le 27 février 2017
- GAUMY née DUFOUR Berthe	le 29 avril 2017
- PERICAUD Pierre Jean	le 14 mai 2017
- RABIER née SIMON Jeanne, Marie, Joséphine	le 19 mai 2017
- VAYSSEY née CHANDEZON Marie Louise	le 12 septembre 2017
- BUGAT née MAYJONADE Colette	le 29 octobre 2017

Année scolaire 2017 - 2018

L'école de Donzenac compte 285 élèves, répartis comme suit :

Maternelle	Mme Blandine ALLAIN	Classe de PS	31 élèves
	Mme Anne DUFOUR	Classe de MS-GS	27 élèves
	Mme Michèle HEBTING	Classe de GS	27 élèves
Elémentaire	Mme Katia LATREILLE	Classe de CP	24 élèves
	Mme Tiffany AUCONIE	Classe de CP-CE1	24 élèves
	M. Frédéric LAGARDE	Classe de CE1	25 élèves
	Mme Faustine GOUTAS	Classe de CE1-CE2	23 élèves
	Mme Céline PESTOURIE	Classe de CE2	25 élèves
	Mme Sandrine LAURENT	Classe de ULIS	12 élèves
	Mme Laure SCLAFER	Classe de CM1	24 élèves
	Mme Aurélie LAVERGNE	Classe de CM1-CM2	20 élèves
	Mme Valérie RUFINO	Classe de CM2	23 élèves

En cette rentrée scolaire 2017, l'école de Donzenac a accueilli une nouvelle enseignante, Mme Faustine Goutas qui enseigne en classe de CE1-CE2. Mme Marion Sauret et M. Guillaume Raffin enseignent respectivement en CP-CE1 et CE1-CE2 un jour par semaine.

Les classes de CM1 et de CE2 ont été équipées d'un vidéoprojecteur interactif (VPI), ce qui porte maintenant à 10 le nombre de tableaux interactifs dans l'école.

Les projets pédagogiques de cette année scolaire restent variés et dans la continuité des actions engagées : Sport, Piscine, Musique, Environnement, Citoyenneté et vivre ensemble, Prévention routière, Sciences, Littérature, Voyages scolaires.

Rétrospective sur l'année scolaire 2016 - 2017

L'année scolaire passée fut très riche en sorties et activités éducatives. Les élèves de Donzenac ont pu bénéficier de nombreux temps forts, riches en découvertes. En voici quelques-uns.



Toutes les classes ont mené des actions en faveur de la **protection de l'environnement**. En septembre, la journée « **Nettoyons la nature** » avait rassemblé tous les élèves autour d'un projet commun. Chaque classe avait choisi un site de Donzenac. Cette action de ramassage des déchets participe à la prise de conscience de l'importance des **gestes éco-responsables**.

Les élèves de CM2 ont mené un projet « **Défi-énergie** » en partenariat avec la municipalité et l'agglomération de Brive. L'objectif était de découvrir les énergies, leurs utilisations et leurs productions. Les enfants ont pu prendre conscience que les bons gestes peuvent améliorer le confort et éviter des gaspillages. Un travail de réduction des consommations d'énergie et d'eau. Les élèves ont appris à trier les déchets pour permettre le recyclage et économiser les matières premières. Les élèves ont pu visiter l'usine de valorisation énergétique et la station d'épuration de Brive. Un spectacle a été offert aux participants pour clôturer ce projet.



Ateliers ou coin science, à l'école, les élèves étudient les sciences dès la maternelle comme les élèves de MS-GS sur cette photo. La science est aussi un axe privilégié lors de la visite du collège d'Allasac par les élèves de CM2.

Un gendarme de Donzenac est intervenu pour sensibiliser aux règles de **prévention routière** les élèves de CE2. Après un travail en classe, ils ont passé avec succès l'épreuve du **Permis piéton**. La remise des permis a eu lieu en présence de la municipalité et des parents des élèves.

Les élèves de CM2, eux, ont obtenu leur **Permis vélo**. Une équipe de gendarmes leur propose une épreuve théorique et une épreuve pratique pour tester leurs connaissances et leur aisance à vélo. Les règles de sécurité sont rappelées et le code de la route expliqué.



Les élèves de l'école sont invités chaque année à participer aux cérémonies de commémoration. Cette année les enfants étaient nombreux à participer à la cérémonie du 11 novembre; les plus grands ont pris part aux lectures. Ce travail est poursuivi à l'école en éducation civique et morale.

L'école a participé encore cette année au **téléthon** en proposant un **goûter**. Cette action de solidarité s'est déroulée dans la bonne humeur et sous le soleil de décembre.





A l'école maternelle, les enfants se réunissent au fil de l'année pour partager la galette, fêter carnaval et Noël. Cette année, le Père Noël est venu en carriole à l'école chargé de cadeaux. Les enfants ont partagé avec lui le goûter de Noël. Un spectacle a été offert aux enfants de la maternelle. A l'école primaire, les enfants se sont réunis autour d'un film et d'un goûter offerts par la municipalité.

A l'école, beaucoup de sport encore cette année. Les classes ont participé aux rencontres sportives organisées par l'USEP : athlétisme, jeux collectifs, cross, jeux d'opposition, tennis, hand, rugby. Les élèves de maternelle se sont initiés à la gymnastique grâce au matériel prêté par l'USEP. Tous les élèves de CE1, CE2 et CM1 ont pu découvrir les plaisirs de l'eau et

pratiquer la natation à la piscine de Brive.

La classe de CM2 a mené un projet rugby en partenariat avec le club du CAB. Les élèves ont travaillé avec des joueurs du centre de formation. Une belle rencontre rassemblant toutes les classes participantes sur le stadium de Brive a clôturé ce projet. Ce grand tournoi fut très apprécié.

La classe de CE1-CE2 s'est rendue au poney-club du Mas à Donzenac dans le cadre d'un projet de découverte du poney. Les activités conçues et animées par la maîtresse et Isabelle Estorges ont fait la joie des enfants.



Les élèves de CE2 et de CE2-CM1 ont pu vivre de belles expériences grâce au projet de classe de mer. Ils sont partis 5 jours à la Martière sur l'île d'Oléron à la découverte du milieu marin et de ses activités. Que de beaux souvenirs !

La classe d'ULIS a mené un projet très riche avec l'EHPAD de Donzenac sur le thème de la cuisine. Les résidents sont venus à l'école et les enfants sont allés à l'EHPAD. Cette initiative a apporté autant aux résidents qu'aux enfants. Tous ont vécu des moments très forts.

Une autre belle action intergénérationnelle a été le projet autour du jardin et des herbes aromatiques proposé aux résidents et aux élèves de GS-CP. De beaux échanges, une transmission de savoirs et de gaieté et des moments appréciés de tous. Merci au personnel de l'EHPAD qui a permis ces rencontres.



Les élèves ont pu profiter d'une très belle exposition d'instruments de musique « Percussions du Monde ». Mme Carles a accueilli les enfants et leur a transmis toute sa passion de la musique. Nous la remercions encore très sincèrement. Les enfants ont beaucoup appris et beaucoup apprécié.



La fête de l'école a eu lieu le 24 juin 2017 au gymnase de Donzenac. Les parents d'élèves ont assuré la continuité de la journée en proposant une buvette, un apéritif et un repas. Les enfants de l'école maternelle se sont retrouvés autour des jeux de la kermesse.



Les élèves de l'école primaire ont travaillé toute l'année des œuvres sur le thème des couleurs. Pour le spectacle de fin d'année, ils ont interprété des chants variés sur ce thème.

Nous remercions Karen Picarda, la professeur de musique. Lors de cette soirée, nous avons mis à l'honneur l'action « bou-chons d'amour » et leurs présidents à l'investissement exemplaire. C'était l'occasion de rappeler l'importance de cette action de solidarité et de féliciter et remercier tous les enfants de l'école et leurs familles pour leur participation. Donzenac affiche toujours des volumes de collecte des plus importants. Merci à Jérôme Vidal qui encadre et guide les enfants dans ce projet. Bravo à tous. Merci à tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette journée.



Les voyages scolaires de fin d'année ont conduit les classes de la maternelle et d'ULIS à visiter la cité de Domme, son petit train et sa grotte. C'est l'occasion de se retrouver tous ensemble et de partager un pique-nique. Les classes de GS-CP et CE1 sont allées visiter le château de Hautefort et le musée du chocolat à Terrasson. Les CP et les CM1-CM2 sont allés à Nedde visiter la cité des insectes.

Cette année, les 36 élèves de CM2 ont pris le bus à Donzenac pour partir à la découverte de Paris, ses grands monuments, la Tour Eiffel et exceptionnellement cette année le château de Versailles. La journée s'est prolongée avec la visite du musée du Louvre. La municipalité offre chaque année aux élèves de CM2 ce voyage à Paris. Cette grande journée riche en découvertes vient clôturer leur scolarité à Donzenac et leur laisse de beaux souvenirs.



L'école remercie toutes celles et ceux qui ont pris part aux diverses manifestations et répondu à ses sollicitations durant toute l'année.

Dates à retenir : Loto de l'école le samedi 24 mars 2018 - Fête de l'école le samedi 23 juin 2018

Pour retrouver les actualités de l'école, vous pouvez consulter le blog de l'école à l'adresse : blogsenclasse-dev.fr/19-donzenac-ecole

RYTHMES SCOLAIRES : LE TEMPS DE LA REFLEXION

Afin de préparer au mieux la rentrée 2018-2019, la commune a mis en place fin 2017 un groupe de travail chargé de faire le point sur l'organisation des semaines scolaires depuis la mise en place de la réforme en septembre 2013.

Composé d'élus, de membres de l'équipe enseignante, de parents d'élèves, d'agents communaux, de partenaires associatifs et institutionnels, ce groupe de travail, à travers des échanges constructifs, pourra analyser les bénéfices mais aussi les points faibles de l'organisation actuelle.

Une priorité : s'adapter au mieux aux besoins des enfants.

Un temps nécessaire : prendre du recul, recueillir l'avis de l'ensemble des personnes concernées, analyser l'existant, proposer des pistes d'évolution.

Un choix pour la prochaine rentrée : conserver l'organisation actuelle sur 9 demi-journées d'école, ou comme l'autorise le Décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017, revenir à une semaine organisée sur 4 jours.

Une démarche participative : pour un choix concerté, prenant en compte l'ensemble des enjeux.

Une réunion publique sera organisée courant mars 2018 afin de faire part des conclusions du groupe de travail.

Intercentres, manifestations locales, sorties, concerts, activités avec les parents, projets écocitoyens, vie culturelle, sports, théâtre, danse, rigolades, carnaval, musique, camping, livre et lecture, culture urbaine, spectacles, expositions, jeux, loisirs créatifs... !!!

Tous les jours des animations adaptées à l'âge et aux envies des enfants, pour une ouverture aux autres et au monde.

Quelques photos choisies parmi une multitude de souvenirs...



Spectacle cultures urbaines autour du monde



Décoration de la Commune pour Noël



Journée des pirates



Séjour à Meyssac / Collonges La Rouge

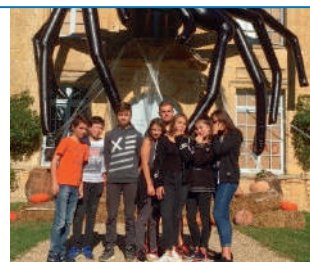
Concert de Black M à Limoges



Spectacle de fin d'année



Visite d'un château hanté



#100% ADOS : une section de l'ALSH spécialement réservée aux jeunes de 12 à 17 ans, ouverte pendant les vacances scolaires, avec un fonctionnement et une tarification spécifiques.

Du nouveau pour la restauration scolaire

En 2016, nous avons attribué le marché de fabrication et de livraison des repas en liaison froide du restaurant scolaire et de l'ALSH à la société API Restauration.

Suite à une réorganisation interne, la société ne peut plus fabriquer les repas depuis Brive et nous a proposé de les fabriquer directement sur place, au restaurant scolaire, dans les conditions suivantes :

- **Maintien des clauses financières du marché,**
- **Nouvelles obligations de la société API :**
 - Acquisition du matériel nécessaire à la fabrication des repas et équipement du restaurant scolaire,
 - Gestion des commandes et des stocks,
 - Garantie de la qualité des repas et de la sécurité alimentaire conformément à la réglementation en vigueur,
 - Fabrication des repas sur place en période scolaire,
 - Mise à disposition d'un cuisinier.
- **Nouvelles obligations de la commune :**
 - Mise à disposition d'un agent en appui du cuisinier de la société API,
 - Fabrication des repas sur place en période de vacances scolaires.

Après avoir obtenu l'avis favorable du service vétérinaire - sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation - de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP), nous avons accepté cette proposition qui présente de nombreux avantages en termes de qualité des repas servis aux enfants, de réactivité et d'adaptation à leurs besoins spécifiques, et de diversification des menus proposés puisque désormais, les enfants peuvent s'en réjouir : il y aura des frites au restaurant scolaire !

A l'occasion de la visite du service vétérinaire le 21 novembre 2017 - sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation, notre restaurant scolaire a été classé au niveau d'hygiène **très satisfaisant**.

Les résultats du contrôle sont publiés sur internet à l'adresse suivante : www.alim-confiance.gouv.fr

Et pour la petite enfance...

**Les Bouts d'choux, Multiaccueil de 23 places,
Pomme d'Amis, Relais Assistantes Maternelles.**

**Renseignements : Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive
Service petite enfance - Tel. : 05.55.74.10.00**

L'EHPAD « l'Abri du temps » de Donzenac est toujours impliqué dans la vie locale et poursuit sa démarche qui vise à améliorer la qualité de prise en charge et d'accompagnement des résidents et de leurs familles.

L'année 2017 a été riche en événements, voici un petit résumé en photos :

Lancement de la démarche globale de Bientraitance en partenariat avec les résidents, les familles et le personnel

En cohérence avec le projet institutionnel et les actions préalablement engagées, une démarche globale de Bientraitance est déployée. Elle vise à engager une réflexion collective et à impliquer l'ensemble des personnels, les résidents, les familles et les membres du CVS. Une Charte de Bientraitance propre à l'EHPAD sera une résultante de cette approche conjointe. Elle constituera un outil repère pour s'assurer de la mise en œuvre des pratiques bientraitantes et diffuser une véritable culture institutionnelle. Ce projet est soutenu et financé par l'ARS.



Deuxième phase d'aménagement de l'espace paysager de l'EHPAD

Le patio de l'Unité de Vie Protégée a fait l'objet d'un aménagement paysager avec un nouveau mobilier de jardin. L'objectif est que cet espace devienne un lieu de vie et de rencontres entre les familles et les résidents, dans la même dynamique que l'aménagement de l'Aire Zen Sensorielle. Les familles et les résidents prennent petit à petit possession de cet espace.

Partenariat entre l'Ecole primaire de Donzenac et l'EHPAD et rencontres intergénérationnelles



Il a été mis en place des ateliers « autour du jardin » avec la classe Grande Section/ CP et « autour de la cuisine » avec la classe ULIS. Ils permettent à nos aînés de dévoiler à nos jeunes « Cuisiniers en herbe » leurs secrets sur des recettes de cuisine à l'ancienne et d'apprendre, en outre, leurs petits secrets de jardinage aux « Jeunes Apprentis Jardiniers ».



Ces rencontres intergénérationnelles privilégient les échanges, permettent de rompre l'isolement, de maintenir le lien social ainsi que de solliciter la mémoire des aînés tout en favorisant l'apprentissage des plus jeunes.

D'autres rencontres marquantes avec les enfants ont eu lieu :

- Projection du film et débat autour de l'histoire d'un maquis dans la forêt des Saulières avec les résidents et les élèves de CM2
- Rencontres intergénérationnelles avec le Multi Accueil et le Centre de Loisirs de la commune dont le carnaval à l'EHPAD.



Organisation d'un concert lyrique à destination des résidents, des proches et du personnel

Le 19 mai, France Alzheimer Corrèze et Music'o seniors ont offert un concert lyrique à destination des résidents des proches et du personnel de l'EHPAD. Cet événement, assez unique dans ce type d'établissement, a été fort apprécié par l'ensemble des participants. Les trois artistes ont su transporter leurs auditeurs dans un autre monde que leur quotidien et les ont fait participer en reprenant avec eux les airs les plus connus.

Poursuite du Programme Santé dans le cadre de la reconnaissance « EHPAD, centre de ressources »

Le Programme Santé reconnu par l'ARS, rencontre toujours un franc succès.

Les ateliers de stimulation des capacités physiques « ATELIER SPORT » et cognitives « ATELIER MEMOIRE » adaptés aux personnes âgées ont une fréquentation en hausse. Ces derniers s'adressent aux résidents de l'EHPAD et à la population âgée de plus de 60 ans habitant la commune de Donzenac.

En 2017, le Programme santé a continué de se développer avec l'intervention de Mathieu DELORS, éducateur sportif et l'approche pédagogique de Lionel BAYLE DENISE, psychologue.

Nous vous rappelons qu'à travers son Programme Santé, l'EHPAD de Donzenac propose :

- des ateliers sport pour la stimulation physique, le vendredi après-midi.
- des ateliers mémoire pour la stimulation cognitive, le mercredi après-midi.
- l'accès à l'Aire Zen Sensorielle.

Les habitants de Donzenac de plus de 60 ans sont les BIENVENUS. Aussi, les personnes intéressées par ces activités sont invitées à venir s'inscrire à l'EHPAD.

Dans le domaine des animations des ateliers informatique et lecture, nous remercions tout particulièrement la municipalité de Donzenac pour son soutien ainsi que Lydia et Annie pour leur implication et leur investissement dans l'animation de leurs ateliers auprès des résidents.

Développement des animations, festivités et sorties des résidents

Par ailleurs, de nombreuses animations et festivités, qui sont au cœur du projet de la vie institutionnelle ont eu lieu au fil du calendrier :

- Rencontres avec le Club des Aînés de Donzenac, et échanges inter-établissements.
- Début avril, les résidents ont eu le plaisir de trouver l'établissement entièrement décoré avec des tulipes de toutes les couleurs, généreusement apportées par le Lyons Club de Brive à l'occasion de son anniversaire. Nous les remercions chaleureusement.



- Repas à thèmes : Le 15 février repas sur le thème du Canada, le 17 mars les résidents et le personnel ont fêté la Saint-Patrick sur le thème de l'Irlande, le 20 juillet repas pour fêter l'ouverture de Brive Festival, et le repas d'automne le 11 octobre.

- Sorties : carnaval, piques niques, expositions, Olympiades, et cueillette de

châtaignes suivie de leur dégustation.



Les résidents ont tout particulièrement apprécié la sortie, le 14 juin organisée à la pisciculture d'Aubazine.

Armés de casquettes, de paniers et de barbecues, nos vacanciers du jour ont eu le plaisir de pêcher 20 truites qu'ils ont dégustées au bord de l'eau. Quel régal et quel amusement pour les participants !

Enfin, l'année 2017 riche en mouvements et en activités se clôturera par un Goûter de Noël le 12 décembre 2017 prochain et réunira les résidents, les familles, les membres du Conseil d'Administration et le personnel.

Nous vous souhaitons, à tous, de très joyeuses fêtes de fin d'année.

OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Une OPAH permet aux propriétaires occupants et aux propriétaires bailleurs privés de réhabiliter leur logement en bénéficiant de conseils, d'aides financières, d'une assistance gratuite tout au long de leur projet.

Le lancement dans le bassin de Brive de cette opération est une chance pour la commune de Donzenac, qui bénéficiera à tous les habitants.

Un volet « Renouvellement Urbain » pour le centre bourg et pour le village de Travassac, particulièrement intéressant en termes de subventions sera mis en place pour redonner de l'attractivité et maintenir la vitalité.



« Je suis propriétaire bailleur et je veux engager des travaux de réhabilitation afin de mettre en location mes logements »

M. et Mme Genet sont propriétaires d'une maison bâtie depuis plus de 15 ans, en cœur de bourg.

Elle comprend un rez de chaussée, à usage commercial, un T1 au 1^{er} étage (45 m²), un T2 au 2^{ème} étage (45 m²) et un studio au 3^{ème} étage (30 m²).

L'ensemble est vacant depuis plusieurs années et nécessite des travaux importants en raison de son état très dégradé.

Attachés à ce bien, ils sont également à la recherche de revenus complémentaires par la perception de loyers.

Afin de satisfaire la demande locative, ils veulent conserver le T1 du premier étage et aménager un grand T3 duplex aux deux derniers niveaux.

>> Le propriétaire, en conventionnant avec l'Anah, peut bénéficier des aides suivantes* :

Co-financeurs	Montant des travaux : 145 000 € HT 155 150 € TTC	Montant
Subvention Anah		25 000 €
Subvention Habiter Mieux		3 000 €
Subvention Anah Inter médiation locative		2 000 €
Subvention CABB		25 000 €
Subvention de la Commune de Donzenac /Habitat très dégradé		10 500 €
Commune de Donzenac - Prime regroupement logements vacants		2 500 €
Subvention Conseil Départemental : rénovation thermique		8 000 €
TOTAL DES SUBVENTIONS		76 000 €
% des travaux pris en charge par les aides		49%

*Sous diverses conditions (plafond de loyer...) et sous réserve du programme d'actions ANAH

« Je suis un jeune ménage propriétaire d'un logement en centre-bourg exigeant des travaux pour lutter contre la précarité énergétique »

M. et Mme Renard, jeune ménage aux revenus modestes*, sont propriétaires d'un logement en centre-bourg bâti depuis plus de 15 ans, dont ils étaient précédemment locataires.

Très impactés par les factures élevées relatives au chauffage, ils souhaitent engager des travaux impliquant une économie d'énergie et une réduction des dépenses.

Suite à une visite de l'animateur OPAH-RU, M. et Mme Renard décident de changer les menuiseries, d'isoler les combles, les planchers et sols et de remplacer la vieille chaudière pour atteindre au moins 25% de gain thermique.

>> M. et Mme Renard peuvent bénéficier des aides suivantes* :

Co-financeurs	Montant des travaux : 22 000 € HT 23 210 € TTC	Montant
Subvention Anah		7 000 €
Anah - Prime ASE		1 600 €
Subvention CABB		500 €
Prime de la Commune de Donzenac		500 €
Conseil départemental - Amélioration énergétique logement		4 000 €
Conseil Départemental - Bonification jeune ménage		2 000 €
TOTAL DES SUBVENTIONS		15 600 €
% des travaux pris en charge par les aides		67%



Conjointement à la Communauté d'Agglomération et à l'ANAH (Agence Nationale de l'habitat), la commune de Donzenac apportera un financement complémentaire de 100 000 euros pour les cinq années de l'opération.

*Sous diverses conditions (ressources, âge, durée d'occupation en tant que résidence principale...) et sous réserve du programme d'actions ANAH

« J'aime vivre en centre-bourg et je veux devenir propriétaire d'une maison ancienne à rénover »



M. et Mme Romain, parents de deux jeunes enfants, souhaitent devenir propriétaires d'une maison située dans le centre-bourg.

Leur coup de cœur porte sur une maison vacante depuis plusieurs années, très dégradée par son manque d'entretien.

Ils souhaitent la réhabiliter pour en faire leur résidence principale d'une surface de 120 m².

>> M. et Mme Romain peuvent bénéficier des aides suivantes* :

Co-financeurs	Montant
Subvention Anah	8 000 €
Anah - Prime ASE	1 600 €
Subvention CABB	10 000 €
Commune de Donzenac - Très dégradé	2 250 €
Commune de Donzenac - Prime acquisition logement vacant	3 000 €
Commune de Donzenac - Ravalement de façade	4 500 €
Conseil départemental - Amélioration énergétique logement	4 000 €
Conseil Départemental - Bonification jeune ménage	2 000 €
TOTAL DES SUBVENTIONS	35 350 €

% des travaux pris en charge par les aides **23%**

>> Je peux également bénéficier d'un prêt à taux 0% (PTZ).

*Sous diverses conditions (ressources, âge, durée d'occupation en tant que résidence principale...) et sous réserve du programme d'actions OPAH

La remise en état des maisons concernées, y compris leurs façades, et les vitrines pourra être subventionnée, ce qui constitue une opportunité remarquable.

Xavière Grillon, animatrice OPAH, est votre interlocutrice principale. Elle assure des permanences sur rendez-vous à la Mairie de Donzenac.

Vous souhaitez réaliser des travaux d'amélioration de votre logement ?

A qui s'adresser ?

UN GUICHET UNIQUE

Maison de l'Urbanisme et de l'Habitat
Agglo de Brive

Immeuble Consulaire - 6^{ème} étage
10 avenue Général Leclerc - 19100 Brive
05.55.74.08.08

Maison-habitat@agglodebrive.fr
www.agglodebrive.fr

Elle propose un accompagnement gratuit et personnalisé (conseils, soutien technique, montage de dossiers de subventions...) permettant de mobiliser le soutien financier des différents financeurs comme l'ANAH, la CABB, les communes RU, le Conseil Départemental, les caisses de retraite...

« J'ai plus de 75 ans et je souhaite adapter mon logement en prévision d'une future dépendance »

Mme Rodin est propriétaire de son logement situé en cœur de bourg et dispose de revenus très modestes.

Pour accéder aux pièces à vivre de sa demeure, elle doit gravir une vingtaine de marches. Sa salle de bain est, par ailleurs, équipée d'une baignoire.

Elle souhaite réaliser des travaux permettant l'installation d'un monte-personne et le remplacement de la baignoire par une douche à l'italienne.

>> Mme Rodin peut bénéficier des aides suivantes* :

Co-financeurs	Montant
Subvention Anah	6 750 €
Subvention CABB	3 000 €
Prime de la Commune de Donzenac	500 €
Caisse de retraite	750 €
Conseil Départemental	2 200 €
TOTAL DES SUBVENTIONS	13 200 €

% des travaux pris en charge par les aides **80%**

*Sous diverses conditions (ressources, âge, durée d'occupation en tant que résidence principale...) et sous réserve du programme d'actions OPAH



**Enedis enfouit 17 kilomètres de réseau,
dans le cadre du « plan Aléas Climatiques »,
sur les communes de Brive, Donzenac, Sainte-Féréole et Ussac.**

Pour renforcer la qualité du réseau et être plus à même de faire face aux événements climatiques de grande ampleur, **Enedis enfouit ses lignes de moyenne tension.**

Le départ périurbain HTA Donzenac issu du poste source de Boriette est régulièrement impacté par les coups de vents soudains et localisés, foudre, les aléas climatiques, entraînant des chutes d'arbres sur les réseaux et exposant ainsi les clients à des coupures. Ces conditions de plus en plus fréquentes nécessitent la réalisation de travaux importants sur le réseau moyenne tension (20 000 volts).

Le fruit d'une étroite collaboration avec l'autorité concédante...

La FDEE (Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie), autorité concédante en charge de la distribution publique d'Electricité sur la Basse-Corrèze, et son délégataire Enedis mènent au quotidien une action concertée pour **maintenir et améliorer la qualité de la fourniture d'électricité**, élément essentiel pour les consommateurs. En l'occurrence, ce chantier de sécurisation et de modernisation du réseau électrique moyenne tension est le fruit de cette étroite coopération entamée en 2016.

Enedis investit 1 200 000 € sur ce projet d'envergure.

Ce chantier d'ampleur génère des travaux conséquents :

- 17 km de réseaux souterrains enfouis
- 14 km de conducteurs HTA aérien déposé
- 151 supports dont 14 postes H61 sur poteau déposés
- Pose de 20 armoires HTA et postes de transformation
- 6 forages pour une distance totale de 295 mètres linéaires.

Parallèlement aux travaux d'enfouissement, un chantier de PDV (Prolongation de Durée de Vie) sera programmé sur la partie maintenue en aérien.

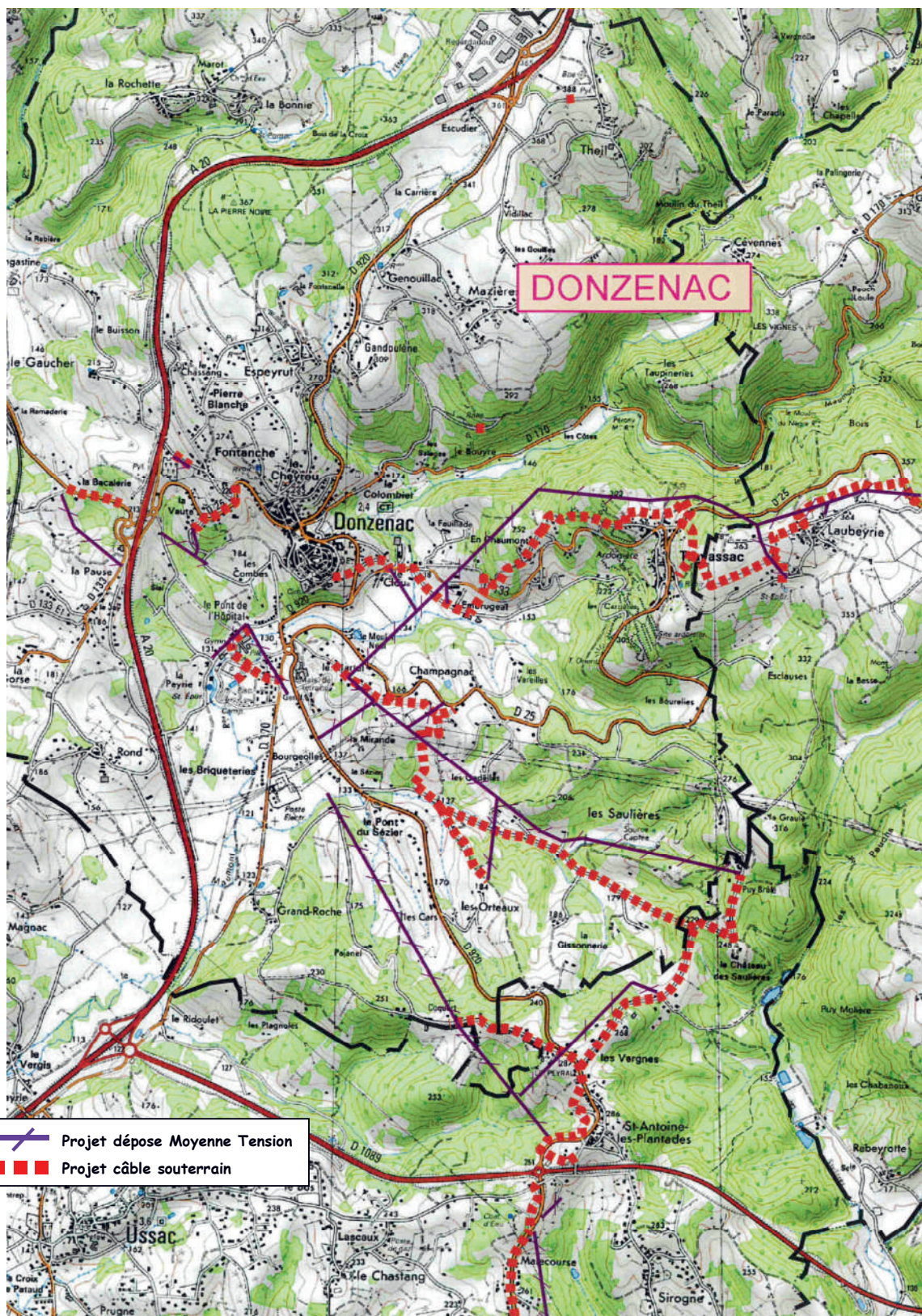
Les études préalables ont été menées par le **Bureau d'étude Atlantique Etude** (Brive la Gaillarde). Les travaux quant à eux seront réalisés par **les entreprises MCR et Miane et Vinatier**. Le chantier débute courant novembre 2017 pour se terminer fin 2018 par les déposes.

Ces travaux permettront :

- de fiabiliser le réseau de distribution d'électricité,
- de réduire le temps de coupure en cas d'incident,
- d'optimiser la desserte en électricité des clients particuliers et des zones d'activités concernées,
- de réhabiliter le paysage.

Ce projet s'inscrit dans une **démarche de développement durable et de respect de l'environnement**. Les activités sont réalisées dans le respect des exigences liées aux zones classées monuments historiques ou suivent les recommandations relatives aux zones humides. Les éléments matériels déposés sont quant à eux, récupérés, rapportés sur les sites Enedis pour ensuite être retraités et/ou valorisés selon les engagements de l'entreprise.

Les travaux de goudronnage des voies communales en 2018 et 2019 seront prioritairement réalisés sur les voies impactées par ces travaux d'enfouissement d'Enedis. De même que le syndicat d'électrification compétent pour la desserte des locaux (lignes basses tensions) étudiera la possibilité de dissimuler celles-ci en utilisant les mêmes tranchées pour économiser les dépenses de génie civil en fonction de ses possibilités financières.



L'élagage, un enjeu pour tous

La surface des forêts françaises a doublé depuis 1850 et couvre aujourd'hui plus du quart de notre territoire. De nos jours, la forêt s'accroît d'environ 40 000 ha par an. L'élagage constitue donc un véritable enjeu pour la qualité de l'acheminement électrique.

Il répond à un souci constant d'amélioration de la qualité de la distribution de l'électricité tout en garantissant la sécurité des personnes et des biens à proximité des lignes.

Les responsabilités :

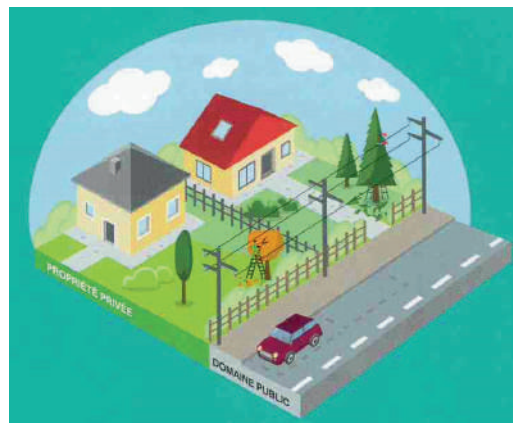
▪ L'ÉLAGAGE EST À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE OU DE L'OCCUPANT

Le propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété si :

- la plantation de l'arbre est postérieure à la ligne ;
- le réseau est situé en domaine public, l'arbre en domaine privé et les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation.

Dans ce cas, l'élagage doit être réalisé par le propriétaire à ses frais ou par une entreprise agréée de son choix, après un contact préalable avec Enedis par l'envoi d'une DT-DICT* sur www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr

*(Déclaration de projet de Travaux-Déclaration d'intention de Commencement de Travaux).



▪ L'ÉLAGAGE EST À LA CHARGE D'ENEDIS

Dans les autres cas, Enedis assure l'élagage des végétaux. Chaque propriétaire en est informé au préalable. Cet élagage est à la charge financière d'Enedis. Il est réalisé par ses soins ou par ceux d'une entreprise spécialisée.



Conseils :



Conseil N°1 :

Ne plantez pas sous les lignes.

Aux abords des lignes, plantez en prenant en compte les distances à respecter une fois les plantations arrivées à maturité.

Conseil N°2 :

Soyez prévoyant, entretenez la végétation avant qu'elle ne soit trop près des lignes.

Conseil N°3 :

Vérifiez que votre assurance « responsabilité civile » prend bien en compte les dommages susceptibles d'être causés par les arbres dont vous êtes propriétaire.

La bonne distance, c'est la prudence !

Vous êtes professionnel du BTP et utilisateur d'engins, vous êtes bricoleur, pêcheur, agriculteur, vous pratiquez un sport ou un loisir de plein air... autant d'activités à risque si elles sont pratiquées à proximité des ouvrages électriques. **Un seul mot d'ordre : pour les loisirs, comme pour le travail, restez à distance !**

Restez vigilants, n'approchez jamais des réseaux électriques !



Transport à la demande sur réservation

« LIBÉO AGGLO »

"Libéo Agglo" : présentation

Le transport à la demande de l'Agglo "Libéo Agglo", fonctionne sur réservation, selon les demandes des voyageurs de votre secteur géographique !

Le minibus vous prend en charge sur un des arrêts du secteur qui vous intéresse et vous dépose à un autre arrêt de la ligne "Libéo Agglo" à partir de Donzenac "Donzenac Centre Bourg".

Conditions d'accès

Il faut d'abord programmer votre déplacement, en vous aidant de la fiche horaire du service "Libéo Agglo" qui dessert votre commune de départ :

- Vous choisissez votre arrêt de départ et votre arrêt d'arrivée : vous pouvez vous déplacer de votre arrêt de départ jusqu'à **Donzenac "Donzenac Centre Bourg"** ou vers les autres arrêts de la ligne jusqu'au centre-ville de Brive (et inversement pour le trajet retour),
- Identifiez le jour de fonctionnement et votre horaire prévisionnel, votre arrivée est garantie aux arrêts principaux identifiés sur la ligne "Libéo Agglo".

Les fiches horaires de votre secteur sont à disposition dans votre Mairie

Pour accéder au service, vous devez réserver votre déplacement auprès de la centrale de réservation :

- Par téléphone, au 05 55 74 20 13 (tapez 3), du lundi au vendredi (sauf jours fériés),
- Via le site internet www.libeo-brive.fr ou l'Appli Libéo.

Pour que votre déplacement soit pris en compte, vous devez le réserver au plus tard la veille avant 17h00.

Fonctionnement

Sur votre secteur, le service "Libéo Agglo" fonctionne le mardi après-midi et le jeudi après-midi.

Les tarifs sont les mêmes que ceux du réseau "Libéo".

Le titre de transport que vous utilisez pour votre voyage à bord de "Libéo Agglo" vous permet des correspondances avec les services de transport urbain pendant 1 heure !

Annulation d'un déplacement

Si vous ne pouvez finalement pas effectuer le déplacement que vous avez réservé, vous devez annuler la réservation au plus tard la veille de votre voyage avant 17h00.



Travaux de voirie



Rue du Bouchailloux



Espeyrut



Theil



Aménagements au Pont de l'Hôpital (Routes - Cheminements piétons - Lotissement)



Entrée de la déchetterie



Le Gaucher



Route de Chaumont



Coussins Berlinoï - Les Combes



Goudronnage des allées du columbarium

*Point à temps par les agents communaux des services techniques (route des chênes, Pierre-blanche, Le Gaucher, Rue Basse, Mazières, Lavaud).
Dénomination et la numérotation des villages (Theil, Mazières, Genouillac).*

Autres travaux



Salle rue du Tour de Ville

Aménagement de la cuisine, faux plafond de la salle de réunions, isolation, sanitaires aux normes PMR.

Divers : Réfection du plancher de la scène de la salle des fêtes, toiture de la maternelle, vitrages des nouvelles classes de l'école (films de protection contre la chaleur).



Matériel pour les associations



Acquisition d'une tondeuse



Sanitaires Place Martin Principaud

Achats

Changement de la chaudière au presbytère, tables, chaises, chapiteau, VPI pour l'école, décors de Noël.

Les travaux 2018-2020

Un plan pluriannuel de travaux pour la période 2018/2020 a été élaboré en partenariat avec l'Etat, le Département de la Corrèze, la Région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive. Approuvé par le Conseil Municipal, ce plan permet d'anticiper, de coordonner et d'optimiser les financements des travaux envisagés à N+2 sur notre commune, à savoir :

- Le projet phare et incontournable du mandat, la réfection du clocher de l'église Saint Martin classé au titre des Monuments Historiques dont le montant des travaux s'élève à plus de 1 300 000 € HT,
- Les travaux de réfection de voirie pour environ 100 000 € HT par an,
- La mise en accessibilité des bâtiments et des espaces publics aux personnes à mobilité réduite,
- Les travaux d'entretien des bâtiments communaux (école, petit patrimoine à protéger, centre technique, etc...),
- La poursuite des travaux d'économie d'énergie avec l'isolation de l'école primaire,
- La finalisation de l'équipement de l'école en tableaux blancs interactifs (TBI) et le remplacement progressif des TBI existants,
- La mise en valeur du bourg par l'acquisition et la démolition de bâtiments en mauvais état en vue de la création d'un circuit des jardins du patrimoine,
- L'installation de rideaux électriques sur la Halle Charles Morand pour pouvoir la fermer en cas de vent ou d'intempéries,
- L'harmonisation de la signalétique village-étape,
- La modernisation du camping,
- La rénovation des anciens vestiaires de la piscine,
- L'aménagement d'un terrain de foot synthétique,
- La sécurisation de la zone d'Escudier et de la place Martin Principaud par l'installation de systèmes de vidéo-protection,
- La poursuite de la dissimulation des réseaux aériens (électricité et téléphone).

Janvier



Vœux du maire - Médailles et départs à la retraite d'agents communaux



Février



Réunion des associations

Février



Jean-Claude Soulard médaillé



Travaux de démolition des garages aux Cordeliers



Février

Avril



Visite de Bruno Le Maire à Escudier



Fête du printemps

Mai



Cérémonie du 8 mai

Juin



26 juin 2017
Passage de
la RN 20 Historique

Visite
de Riche pour
l'ascension



Juillet



Fête de l'école



Cérémonie du 14 juillet



Bal des pompiers

Août



Comice agricole



Cérémonie
Jean Burin

Réunion
Publique
OPAH

Octobre



Octobre



Signature
de la convention
GRDF

Octobre

Visite de
Frédéric Soulier
et des responsables de
l'Agglo de Brive sur la zone
d'Escudier, suivie d'une
rencontre avec les élus de
Donzenac



Réunion Enedis

Novembre



Cérémonie du 11 novembre



Conférence du 11 novembre

INAUGURATIONS

« Halle Charles Morand »

La mémoire de Charles Morand, ancien résistant, maire de Donzenac de 1983 à 1995 et Conseiller général du canton de Donzenac, décédé en 2012, a été honorée par le dévoilement d'une plaque, suite à la décision du Conseil municipal de dénommer la halle de la place du marché « Halle Charles Morand ».

Cette cérémonie avait lieu en présence notamment de sa famille, d'amis, mais également d'anciens élus ayant siégé à ses côtés. Dans son allocution, le maire Yves Laporte a rappelé que cette halle a fait partie des réalisations marquantes impulsées par Charles Morand, alors qu'à cet emplacement se trouvait une maison très ancienne menaçant ruine et qui fut démolie. Le premier magistrat rappela brièvement l'historique de cet édifice, parfaitement intégré au patrimoine architectural de la commune et qui a vu le jour grâce à la persévérance et la ténacité de Charles Morand.

Yves Laporte a ensuite souligné son investissement au service du développement de la commune, notamment avec la création et l'aménagement des zones d'activités, mais également les nombreuses autres réalisations engendrées sous ses deux mandats successifs.

Bénédict Mossolin a retracé son parcours, et notamment son engagement dans la résistance durant la seconde guerre mondiale, avant le dévoilement officiel de la plaque.

À cette occasion, son écharpe de Maire a été remise à ses petits-enfants.



« Passerelle du Maumont »

Désormais, une passerelle relie la partie Est du parc des sports (boulodrome) aux bâtiments communaux (gymnase, salle de musique, club house, golf miniature), de l'autre côté du Maumont. Cette passerelle a été réalisée par l'entreprise SMF d'Escudier et il faut souligner son intégration réussie et son accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Son inauguration à l'occasion de la « Fête des Vieilles Mécaniques » a permis de constater son utilité lors de manifestations importantes, afin de faciliter le stationnement et les déplacements.

Félicitations à :

Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale (argent) :

- Monsieur Gérard ALEXANDRE
- Monsieur Stéphane DURIF
- Monsieur Serge LAFON
- Madame Marie-Marguerite LAVAUX
- Madame Christine LHERMINOT

Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale (vermeil) :

- Monsieur Serge LAFON

Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale (or) :

- Monsieur Jacques CHANOURDIE
- Madame Marie-Noëlle DELMOND
- Madame Agnès MASSONNIER
- Madame Monique RIEU

Médaille d'Honneur du Travail (argent) :

- Monsieur Jean-Christophe BADOIS
- Madame Sylvie COULOUMY
- Madame Edith MERIEL

Médaille d'Honneur du Travail argent (suite) :

- Madame Nathalie VAUDEY-JOLIVET
- Madame Agnès LACOMBE
- Monsieur Pascal PONS

Médaille d'Honneur du Travail (vermeil) :

- Madame Corinne CLAVEL SEMBLAT
- Monsieur Jean-Marc BAROIS
- Madame Patricia BORDAS
- Monsieur Jean-François CHAREILLE

Médaille d'Honneur du Travail (or) :

- Monsieur Eric LACHASSAGNE
- Monsieur Pierre LASCAUX

Médaille d'Honneur du Travail (grand or) :

- Monsieur Daniel MOULAT
- Monsieur Gilbert RHODDE
- Monsieur Michel SESSA

Médaille de la jeunesse et des sports (bronze) :

- Monsieur Jérôme ROBERT

En cas d'oubli, merci de nous le faire savoir pour le prochain bulletin.

Un Donzenacois à POLYTECHNIQUE

CHARLES LESCURE A ÉTÉ BRILLAMMENT REÇU EN JUILLET 2017 AU CONCOURS D'ENTRÉE DE LA PRESTIGIEUSE ÉCOLE « POLYTECHNIQUE ».

Fils de Philippe Lescure, il s'agit du petit-fils de notre ami Jacques Lescure qui a fait ses études à l'école de Donzenac au primaire, fréquenté le lycée Cabanis de Brive au secondaire et obtenu son diplôme de pharmacien à la faculté de pharmacie de Paris pour finalement exercer à Montmorency. Il apprécie de revenir régulièrement à Donzenac où il possède une grange qu'il a rénovée avec beaucoup de goût.

La famille Lescure fait partie des anciennes familles très honorablement connues et appréciées dans notre commune.

Nous félicitons Charles pour son succès qui lui ouvre la perspective d'une carrière exceptionnelle dans sa future vie professionnelle. Nous félicitons également ses parents et son grand-père qui peuvent, à juste raison, être extrêmement fiers de Charles qui fait honneur à notre commune.

Baccalauréat 2017

Nous adressons nos plus sincères félicitations aux jeunes donzenacoises et donzenacois qui ont brillamment obtenu leur Baccalauréat cette année.

Parmi ceux qui ont effectué leur scolarité à Donzenac (élèves de CM2 en 2009-2010), 5 d'entre eux ont obtenu la mention Très Bien (Mathilde Bédrune, Anna Chantalat, Lucas Loneux, Loé Malgouyre, Lou Roques) et 5 la mention Bien (Lucas Barougier, Enzo Carbonnel, Elsa Grivot, Jim Lefebvre, Yann Meriel).

Sur proposition de François Sicard, le Conseil Municipal a décidé de leur attribuer une gratification à titre d'encouragement et de récompense.

Les nouvelles entreprises

Bienvenue et tous nos vœux de parfaite réussite aux nouvelles entreprises !



Depuis le 1er Août, Cyril et Sophie CHABENAT ont ouvert leur biscuiterie, chocolaterie dans la zone artisanale de l'Escudier : **Limouzi Saveurs**.

Auparavant sur la commune de Jugeals Nazareth, notre laboratoire était devenu trop petit, c'est pourquoi nous avons décidé de nous installer sur la commune de Donzenac.

Notre activité principale est la fabrication de biscuits, chocolats et confiseries pour les épiceries fines, mais nous avons souhaité pouvoir recevoir une clientèle de particuliers c'est pourquoi nous avons aussi une boutique dans laquelle vous retrouverez tous nos produits. Nous vous accueillons du lundi au samedi de 9h à 19h - Magasin ouvert au public.



A2 Propreté, entreprise de nettoyage pour les professionnels mais aussi les particuliers sous forme de contrats d'entretien (régulier ou occasionnel), ou des remises en état et l'entretien de vitrerie. Présente depuis plus de 20 ans dans le Limousin.

Interventions en Corrèze, Creuse, Dordogne, Vienne et Haute-Vienne.

Agence de Donzenac : 05 55 86 87 75

ZA de l'Escudier



Régis Mariani

Electricité générale

Neuf et rénovation, dépannage...

05 55 22 65 83 - 06 26 85 34 29

mariani.regis@free.fr



MB Signature

Constructions ossature bois

Maison / Extension / Terrasse

Benjamin Momot - 06 79 91 99 22

contact@mbsignature.fr



Lunatéli

Pâtes Fermières Donzenacoises

Leslie et Thierry Laroze

06 72 90 72 60

05 55 85 65 26

pateslunateli@orange.fr

Facebook : Lunatéli-Pâtes Fermières

Vente à la ferme les vendredis après 16h30 - Embrugeat

Sous la halle Georges Brassens, marché de Brive, tous les samedis

Dans les Gamm Verts de Malemort et Tulle - Chez Agricentre à Uzerche

Chez la boulangerie Marchive, les épiceries de Sadroc et Sainte Féréole



Bistrot Potes

Restauration traditionnelle

Formules le midi et carte le soir

Fermé dimanche et lundi,

mardi/mercredi soir - 09 50 57 64 97

LISTE DES ASSISTANTES MATERNELLES SUR DONZENAC

CHEMIN Joëlle	05.55.85.58.24	06.69.08.01.30
DUPUIS Maria-Hélène	05.55.85.04.79	06.23.82.27.48
GUITTET Corinne	05.55.85.71.16	06.71.18.29.59
JEANNIN Laurence	05.55.85.62.65	06.33.92.90.25
MESSAOUDI Saliha	05.55.85.77.51	06.27.14.46.52
METZLER Sylvie		06.28.71.47.44
OLLIVIER Alexandra	05.55.85.15.43	06.19.98.27.93
PERRIER Maggy	05.55.85.64.67	
SUIRE Stéphanie	05.55.25.60.35	
GARCIA Madly		06.24.27.52.14

LA POSTE



Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi
de 9h30 à 12h et de 14h à 16h30

Horaires de levée du courrier :

Du lundi au vendredi : 16h

Le samedi : 12h

Renseignements : 05.55.85.72.46

RDV conseiller financier : 05.19.07.50.17

MEDIATHEQUE CLAUDE PEYRAUD

Mardi de 15h30 à 18h30

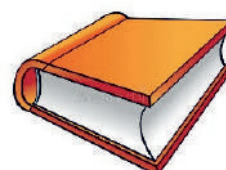
Mercredi de 10h à 12h et de 16h à 18h30

Jeudi de 10h30 à 12h

Vendredi de 16h30 à 18h30

Samedi de 9h à 12h

Tél. : 05.55.84.31.79 - www.biblio-donzenac.fr



CAMBRIOLAGES – Comment se protéger ?



QUELQUES CONSEILS SIMPLES :

- Ne pas laisser entrer les inconnus et démarcheurs non annoncés, demander une carte professionnelle aux agents se réclamant d'une agence (EDF, GDF, télécom...);
- En cas de cambriolage, ne toucher à rien et prévenir aussitôt la gendarmerie en composant le 17.

Portes et fenêtres...

Fermer portes et fenêtres, même pour une courte période ;

Ne pas hésiter à renforcer les ouvrants les plus accessibles et les accès annexes (cave, garage...);

Equiper les baies vitrées (très vulnérables aux intrusions) de verrous simples ou à clés.

LES ABORDS DE LA MAISON :

Faire

Entretenir la végétation de façon à ce que l'habitation et notamment les accès restent visibles depuis la rue ;

Equiper les abords de l'habitation d'un éclairage s'activant à la détection de mouvements.

Vos biens...

Ne pas les « cacher » dans des endroits ciblés par les cambrioleurs (chambre, salle de bain, lingerie) ;

Placer vos biens les plus précieux dans un coffre scellé au sol ou dans un mur.

POUR ALLER PLUS LOIN, VOUS POUVEZ :

Vous protéger :

- Equiper votre habitation d'une alarme afin de détecter au plus tôt une intrusion et alerter ;
 - En cas d'absence prolongée, dans le cadre de l'opération tranquillité vacances, signaler vos absences à la gendarmerie ;
- Installer une clôture efficace sur le périmètre de votre habitation : un modèle de treillis soudé de 2m de hauteur permet de limiter les intrusions, haies végétales défensives (berberis, cognassier du japon, rosier rugueux, pyracantha... qui s'intègrent parfaitement à tout type d'environnement et protègent les accès à votre propriété - attention toutefois aux jeunes enfants en raison de la présence d'épines proéminentes) ;

Solliciter des conseils (gratuits et sans engagement) auprès du référent-sûreté de la gendarmerie pour mieux protéger votre habitation : adressez-vous à votre brigade gendarmerie.

Anticiper et limiter les désagréments d'un cambriolage :

- Lister vos objets, notamment multimédia (n° de série), à conserver en lieu sûr (www.liste-objets-voles.fr) ;
- Photographier les objets de valeurs (bijoux...) ;

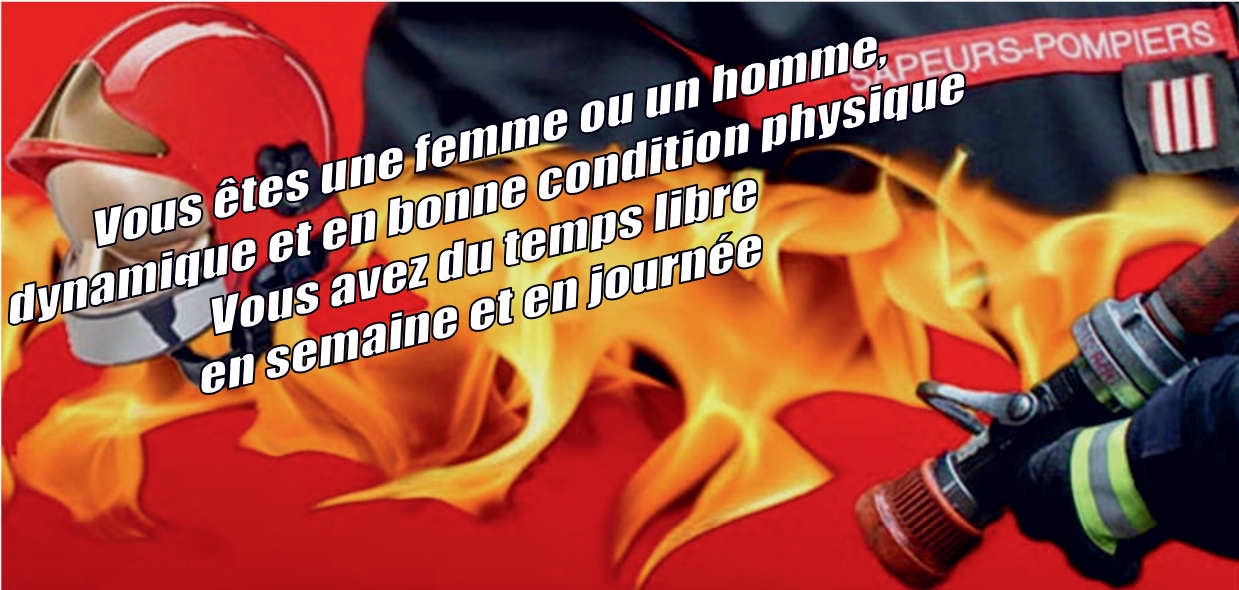
Marquer vos objets les plus précieux : il existe dans le commerce des kits de marquage (dit ADN synthétique, chimique ou forensique) permettant d'identifier de manière unique les objets marqués et de pouvoir les rendre à leur propriétaire en cas de vol.

Contribuer à la sécurité de votre quartier :

- Signaler les véhicules ou individus pouvant faire du repérage au « 17 » en donnant les éléments d'identification (marque, type, couleur, immatriculation, tenue vestimentaire...).



Brigade de gendarmerie de Donzenac : 05.55.85.69.50



**Vous êtes une femme ou un homme,
dynamique et en bonne condition physique
Vous avez du temps libre
en semaine et en journée**

**Vous aussi, devenez
Sapeur-Pompier**

**Volontaire
à DONZENAC**



**Un jour vous aurez peut-être besoin de nous,
aujourd'hui nous avons besoin de vous**

CONTACTEZ-NOUS :

Capitaine Jacques CHANOURDIE : 06-32-13-59-67

Lieutenant Jérôme ROBERT : 06-82-67-09-75

cis.donzenac@sdis19.fr

Restaurant scolaire

Quotient Familial	1 enfant inscrit	2 enfants inscrits	3 enfants inscrits
de 0 à 5 500 €	3 €	2,90 €	2,80 €
de 5 501 à 10 000 €	3,20 €	2,90 €	2,90 €
>= 10 001 €	3,50 €	3,20 €	3,00 €

Facturation au Prix Moyen des Tarifs par famille en fonction du nombre d'enfants inscrits.

Enseignants 6,00 €

Prix du repas commandé non pris 3 euros

Droits de place

Journée/m ² 8,00 €	Trimestre/m ² 32,00 €	Spectacle 82,00 €
Stationnement Place WE (année) 120 €	Marchés de saison (emplacement) 5,00 €	
Cirque (plein air) 26,00 €	Brocante (m ²) 3,10 €	Terrasses (m ²) 5,00 €

Locations salles

Foyer communal « A. Morand »

Petite salle 115,00 €
Grande salle : utilisateur local 170,00 €
Grande salle : utilisateur extérieur 1300,00 €

Salle de Travassac

Utilisateur local	Eté..... 100,00 €	Hiver..... 150,00 €
Utilisateur extérieur	Eté..... 350,00 €	Hiver..... 350,00 €

Salle Rue du Tour de Ville

Utilisateur local 170,00 €
Utilisateur extérieur 1000,00 €

Salle d'Espeyrut

Eté..... 100,00 €	Hiver..... 150,00 €
Maison du XIII ^{ème} 120,00 €	- Gymnase et dojo..... 500,00 €
Caution pour l'entretien de toutes les salles 800,00 €	
Usage d'une salle communale à des fins professionnelles 500,00 € / j	
Usage d'une salle communale à des fins commerciales 260,00 € / j	
Toutes les salles sont gratuites pour les activités et manifestations des associations locales.	

Halle Charles Morand

Location aux professionnels de la commune 20,00 € (hors électricité) / j

Tennis extérieurs

Ticket individuel 11,20 €	Carte adultes 3 mois 38,50 €
Ticket collectif 18,30 €	Carte enfants 3 mois 28,50 €
	Carte semaine 20,40 €

Funéraire

Concession cimetière		125,00 € /m²	
Cave urne		255,00 € /m²	
Colombarium :	15 ans : 620,00 €	30 ans : 920,00 €	Perpétuité : 1550,00 €
Caveau provisoire			
3 premiers mois	55.00 €	Mois supplémentaire	21.00 €

Prestations techniques

Tracteur + giro (heure)	heure	80,00 €	Camion 12T (tour)	tour	80,00 €
Tracto-pelle (heure)	heure	120,00 €	Camion 3.5T (tour)	tour	75,00 €
Personnel service technique	heure	50,00 €	Goudronnage (inf à 20m ² en limite du DP)	m ²	40,00 €

Divers

Praticables	2j/m ²	27,00 €	Tonne à eau	jour	16,00 €
Lot 1 table + 2 bancs	jour	7,00 €	Tonne à eau	semaine	92,00 €
Chaises	WE	1,00 €	Tonne à eau	mois	310,00 €
Photocopies Adm		0,18 €	Chapiteau 8x8	2J	520,00 €
Photocopies A4	noir	0,50 €	Chapiteau 8x16	2J	620,00 €
Forfait transport (- de 60km)	A/R	55,00 €	Chapiteau 12x5	2J	450,00 €
Balayeuse route	jour	55,00 €	Garage	mois	55,00 €
Broyeur	½ j	110,00 €	Photocopies A3	noir	1,00 €
Broyeur	jour	220,00 €	Tennis couvert MAD 1/2 journée		55,00 €
Disque de stationnement	unité	2,00 €	Bibliothèque (famille)	an	10,00 €

Camping

	Juil - Août	Autres
Emplacement	5,60 €	5,60 €
Adulte	5,80 €	5,20 €
Enfants <3ans	Gratuit	Gratuit
Enfants >3ans <15 ans	4,20 €	Gratuit
Electricité	4,20 €	4,20 €
Animal	2,10 €	2,10 €
Garage mort	4,20 €	4,20 €
Cycliste ou marcheur	7,30 €	6,70 €
Camping-car	16 €	15 €
Jeton buanderie	4,00 €	4,00 €
Wifi à la journée	1,00 €	1,00 €
Wifi à la semaine	5,00 €	5,00 €
Forfait vidange + eau	5,00 €	5,00 €

Chalets (hors saison)

	4 places	6 places	8 places
WE	100,00 €	105,00 €	110,00 €
Semaine	200,00 €	210,00 €	220,00 €
Mois	700,00 €	740,00 €	780,00 €
Nuit suppl.	25,00 €	28,00 €	31,00 €

Cartes grises et Permis de conduire

Depuis le 6 novembre 2017, les demandes de titres de circulation ne sont plus traitées aux guichets en préfecture et sous-préfecture, mais sont transmises directement par internet.



Il peut s'agir :

- d'une demande de duplicata (en cas de perte, de vol ou de détérioration) ;
- d'une demande de changement d'adresse ;
- de demande de changement de titulaire ;
- d'une déclaration de cession d'un véhicule.

Vous vous rendez sur <https://immatriculation.ants.gouv.fr>



Vous réunissez les pièces justificatives ;

Vous obtenez votre photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés, repérables par la vignette bleue « agréé service en ligne ANTS ».

Vous vous rendez sur <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Des bornes sont à votre disposition à la sous-préfecture.
Bd du Salan - 19100 Brive - 05 55 17 79 54



Cartes d'identité et passeports

Pour un majeur, un mineur, une première demande ou un renouvellement, en cas de carte perdue ou volée, il faut désormais faire une pré-demande, en ligne, sur le site officiel de l'administration française :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R45668>

Après avoir créé votre compte, il faudra ensuite vous rendre en mairie pour finaliser la demande avec les pièces justificatives et votre numéro de pré-demande.

Mairies les plus proches de Donzenac munies du dispositif de prise d'empreintes, délivrant les cartes nationales d'identité : Brive, Malemort, Objat, Uzerche, Tulle.

Pour les passeports, les pré-demandes se font sur le site :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R42946>

Pacte civil de solidarité (Pacs)

Le pacte civil de solidarité (Pacs) est un contrat. Il est conclu entre 2 personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune.

Vous pouvez faire enregistrer la déclaration conjointe de Pacs en vous adressant soit à l'officier d'état civil (mairie de la résidence commune), soit à un notaire.

Les formulaires peuvent être téléchargés depuis le site de Donzenac :
www.donzenac.correze.net/la-vie-administrative/demarches-administratives/

Autres pièces nécessaires :

Actes de naissance, copies des pièces d'identité et du justificatif de domicile.

Tous ces documents devront être déposés au secrétariat de mairie afin qu'une date soit fixée pour l'enregistrement du contrat.



Recensement militaire (ou recensement citoyen, obligatoire)

Tout jeune français doit faire la démarche de se faire recenser auprès de sa mairie, entre le jour de ses 16 ans et les 3 mois qui suivent. Un jeune devenu français entre 16 et 25 ans doit se faire recenser dans le mois suivant l'acquisition de la nationalité française.



Pièces demandées : Carte Nationale d'Identité ou passeport et livret de famille.

La Mairie délivre l'attestation de recensement, obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Ce recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Il permet aussi l'inscription d'office sur les listes électorales à ses 18 ans.

Listes électorales

Dans le cadre de la révision des listes électorales, tout changement d'adresse au sein même de la commune doit être signalé au secrétariat de mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.



La chapelle des Pénitents est un des aspects les plus attachants du patrimoine donzenacois. Elle plonge dans le passé médiéval de la commune, puisqu'elle est un réaménagement de la pièce principale du « château de la Robertie », qui était en réalité un ouvrage défensif intégré aux remparts. Ayant perdu de son utilité avec le rétablissement de la sécurité qui a suivi la fin de la guerre de Cent ans, ce bâtiment n'était plus entretenu, et fut cédé gracieusement en 1677 à la confrérie des Pénitents qui s'était créée sept ans auparavant.



Le nom de ces confréries, alors nombreuses, peut aujourd'hui être trompeur : il ne s'agissait pas, pour leurs membres, d'expiation publiquement des fautes particulièrement graves ; apparues à la fin du XIII^{ème} siècle, elles regroupaient (sous le contrôle du clergé) des laïcs suivant une règle - qui comportait principalement des actions caritatives - et portant lors des cérémonies religieuses un ample vêtement destiné à masquer les signes de distinction sociale.

Les confréries des Pénitents connurent leur apogée à partir du XVII^{ème} siècle. La création de celle de Donzenac s'inscrivait donc dans un mouvement général. De même, comme toutes les confréries de ce type, celle de Donzenac fut emportée par la tourmente révolutionnaire.

Lorsqu'elle se rétablit par la suite, elle n'avait plus la disposition de son local, puisque la chapelle a tenu lieu d'église paroissiale durant plus de vingt ans (1810-1832) dans l'attente de la reconstruction de l'église de Donzenac ; surtout, elle n'était plus, comme auparavant, une société essentiellement

masculine réunissant les notabilités du village : son recrutement était désormais presque exclusivement féminin, et le vêtement caractéristique avait été abandonné. Au début du XX^{ème} siècle, la confrérie n'avait plus qu'une trentaine de membres, et elle tomba en désuétude après la Grande Guerre.



Le bâtiment, devenu propriété de la commune, était en triste état lorsque le

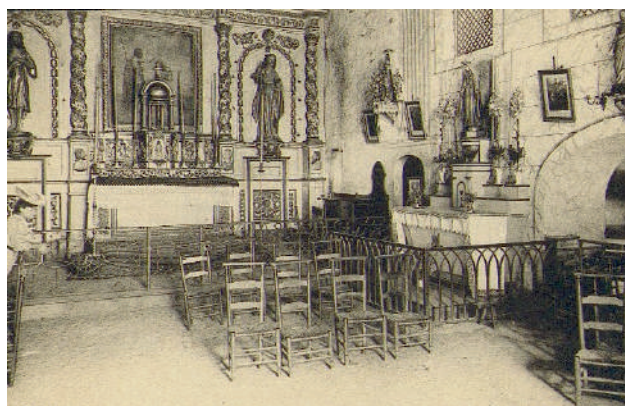
126^{ème} RI, qui effectuait périodiquement des manœuvres sur le territoire donzenacois, proposa d'utiliser les compétences de ses appelés pour entreprendre sa restauration, dès lors que la commune s'engagerait pour sa part à fournir les matériaux nécessaires.

Le projet reçut l'accord de l'architecte des bâtiments de France et l'approbation de la municipalité : le maire, Armand Migot, chargea Claude Peyraud de suivre l'opération.

Les travaux ne furent durablement ralentis ni par la découverte inopinée d'un mystérieux squelette, ni par le débat - déjà ! - sur la place respective du crépi et des pierres apparentes dans la restauration. Finalement, après l'intervention d'une équipe de volontaires donzenacois pour le nettoyage, le bâtiment fut inauguré en juin 1981, pour la fête de la saint Jean.

Ce premier résultat avait lancé une dynamique : la commune obtint des subventions de l'Etat et du département (complétées par le produit d'une quête) pour la réfection du plafond central et des vitraux, travaux que le 126^{ème} ne pouvait effectuer ; ce chantier complémentaire s'acheva en octobre 1982.

La restauration restait cependant incomplète, puisqu'elle n'avait touché ni la façade ouest, ni les plafonds des bas-côtés : ces travaux furent engagés 11 ans plus tard sous l'impulsion de Charles Morand, qui obtint pour cela des subventions de l'Etat et du département.



Enfin, en 2001, sous l'égide du maire actuel, le retable fut remis en état avec l'aide d'une subvention de l'Etat ; parallèlement, la chapelle était mise en valeur par un nouvel éclairage.

La sauvegarde du patrimoine est essentielle au maintien de l'identité de la commune et à son attractivité. On voit par cet exemple qu'elle suppose une grande continuité de l'action municipale, un soutien des citoyens,

et une aide importante des pouvoirs publics nationaux et locaux.

Il faut espérer que ces conditions seront réunies pour le vaste chantier patrimonial qui est devant nous avec la réfection de notre clocher.

François Sicard

Chapelle des Pénitents

Restauration du clocher de l'Eglise Saint Martin classé au titre des Monuments Historiques

Montant des travaux : 1 340 000 € HT, soit 1 606 640 € TTC

Financeurs : Direction Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle-Aquitaine (Etat), Conseil Départemental de la Corrèze, Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive, appel au mécénat avec la Fondation du Patrimoine (en attente Région Nouvelle Aquitaine)

Conduite d'opération : Direction Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle-Aquitaine (Limoges)

Maîtrise d'œuvre : Bureau ACMH Manculescu et Associés (architecte du patrimoine)

Coordinateur CSPS : APAVE

Contrôleur technique (lot 8 électricité) : en cours

Phasage :

Décembre 2014 : désignation du maître d'œuvre pour la réalisation du diagnostic.

Avril/septembre 2015 : diagnostic de l'édifice (expertise à la nacelle, bilan sanitaire, dépose d'urgence des pierres les plus instables).

Septembre 2016 : lancement du mécénat populaire avec la Fondation du Patrimoine et le soutien de deux entreprises locales, l'entreprise TEMACO et les transports René Madrias (TRM).

Novembre 2016 : désignation du maître d'œuvre pour la réalisation des travaux.

Février 2017 : avant-projet sommaire des travaux.

Avril 2017 : avant-projet définitif des travaux.

Novembre 2017 :

- Réalisation du diagnostic plomb/amiante,
- Désignation du coordinateur en matière de sécurité et de protection de la santé,
- Remise du dossier de consultation des entreprises par le maître d'œuvre et contrôle par le conducteur d'opération.

Décembre 2017 : lancement de la consultation des entreprises et dépôt des dossiers de demandes de subventions.

Janvier 2018 : attribution des marchés.

Février 2018 : lancement des travaux.

Appel au mécénat populaire en partenariat avec la Fondation du Patrimoine :

Si vous voulez faire un don pour la restauration du clocher de l'Eglise Saint Martin et bénéficier de réduction d'impôt, merci de contacter le secrétariat de mairie au 05.55.85.72.33 ou par mail à l'adresse suivante : mairie-donzenac@orange.fr. Vous pouvez également directement vous rendre sur le site internet de la Fondation du Patrimoine : <https://www.fondation-patrimoine.org>

Mise en valeur du patrimoine

Donzenac possède un riche patrimoine bâti qui n'est pas suffisamment mis en valeur et qui, dans bien des cas, se trouve caché par d'autres bâtiments sans intérêt.

C'est la raison pour laquelle le Conseil Municipal a décidé de faire l'acquisition de garages attenants à l'ancien couvent des Cordeliers et procédé à leur démolition en janvier 2017 afin d'aménager un jardin public.

De même, suite au don à la commune de la « remise Feydel », celle-ci a été détruite afin de dégager la porte des Cordeliers, également dénommée, la « porte Bardon », dont le point de vue depuis l'avenue de Paris est particulièrement intéressant et suggère les remparts de notre cité moyenâgeuse.

Ces différents travaux trouveront leur concrétisation dans la création d'un « circuit touristique du patrimoine » qui permettra de faire découvrir ou redécouvrir les différents sites remarquables de notre bourg.

Pays d'art et d'histoire Vézère Ardoise

Les nouveautés du Pays d'art et d'histoire



Le Pays d'art et d'histoire Vézère Ardoise a proposé de nombreuses animations tout au long de l'année 2017, que ce soit en temps scolaire, périscolaire, lors de la saison estivale ou bien encore lors des Journées européennes du patrimoine. Cette année a d'ailleurs inauguré de nouvelles animations de découverte comme les spectacles en théâtre d'ombres, des circuits en via ferrata et en VTT commentés.

Ces activités ont été réalisées grâce à la participation active de nombreux bénévoles et à la mise en place de partenariats avec différentes structures comme EDF, l'EPD de Clairvivre, la FAL de la Corrèze, Oxygène Sports Nature, les Offices de tourisme, diverses associations culturelles et de mises en valeur du patrimoine, des artistes plasticiens et le Fablab de Brive. Une aide de l'Académie de Limoges a aussi été accordée avec l'accompagnement de Marie-Josée Clergeau, enseignante ; un programme pédagogique a ainsi été mis en place et proposé dans toutes les écoles primaires du territoire.

Trois nouvelles publications pour enfants ont vu le jour cette année : « Explorateurs Ayen », « Explorateurs Espartignac » et « Explorateurs Saint-Cyr-la-Roche ». La fabrication et la pose des panneaux de signalétique patrimoniale s'achèvent ; débuté en 2011, ce vaste projet couvre les 47 communes labellisées et comprend 278 panneaux.

L'exposition « Trésors sacrés, sacrés trésors ! » termine son itinérance ; près de 7 850 personnes l'ont visitée dont 3 596 élèves lors d'ateliers du patrimoine.

La prochaine exposition, prévue pour 2018 sera sur le thème du chemin de fer.

Le Pays d'art et d'histoire à Donzenac

Plusieurs activités ont été mises en place par le Pays d'art et d'histoire sur la commune de Donzenac. Le 26 mai, à l'occasion d'un jumelage avec la ville de Riche en Moselle, Wilfried Leymarie, médiateur du patrimoine, a proposé une visite décalée. Le groupe de 70 personnes est parti à la découverte de la ville tout au long d'un parcours mêlant animations sensorielles et théâtre d'ombres.

Dans le cadre du programme estival 2017, plusieurs activités ont été organisées sur la commune : un circuit thématique présentant les vitraux de Saint-Viance, Allasac et Donzenac le 17 juillet, une visite nocturne de la cité médiévale le 2 août, des spectacles en théâtres d'ombres pour les familles ainsi que des visites secrètes pour découvrir des lieux insolites du bourg.

Au total, plus de 170 curieux ont participé à ces animations.



TRAIT D'UNION 19

Aide aux devoirs, soutien scolaire, alphabétisation

**** Notre devise : des enfants rassurés... des parents soulagés !!! ****

5^{ème} rentrée scolaire pour l'association, et cette année ce sont 23 petits élèves qui sont inscrits pour l'aide aux devoirs ! Dans la salle d'étude mise à notre disposition par Madame la Directrice de l'école primaire, les enfants sont pris en charge les lundis, mardis, jeudis et vendredis par une équipe de bénévoles, dévoués et à l'écoute : leçons, exercices, récitations, lectures.... Tout est mis en œuvre pour que le travail scolaire soit fait et vérifié avant l'arrivée des parents !



Une fois les devoirs terminés, les enfants sont automatiquement dirigés vers l'accueil de loisirs.

Si vous aimez le contact avec les enfants (6 /10 ans), si vous avez 1h30 de libre (16h30/18h), une fois par semaine, voire 2, voire plus ... que vous soyez papy, mamie, étudiant(e), salarié(e) ou demandeur d'emploi alors **OUI** vous pouvez rejoindre l'équipe des bénévoles !!! Des conjugaisons à réviser ou des tables de multiplication à mémoriser, c'est tellement plus facile à 2 !

N'hésitez pas à me contacter : Johannie GOULMY : johannie17@sfr ou 06/77/14/50/50

DOG'S ACADEMY



L'année 2017 a été un succès pour les membres du Club d'Éducation Canine « Dog's Academy ».

Le samedi 10 et dimanche 11 Juin, le club a organisé son Concours National d'Obéissance avec 32 participants.

Cinq jeunes chiens du Club ont obtenu leur Certificat de Sociabilité et Aptitude à l'Utilisation (C.S.A.U.), (Première épreuve de travail).

Jadice (Berger de Shetland) a obtenu un excellent au Brevet, Galy (Golden retriever) a obtenu un excellent en Classe I et Hérode (Berger Belge Malinois) a obtenu un excellent en classe II.

Durant toute l'année, le Club de Donzenac a été représenté au-delà du département grâce aux équipes maître-chien qui ont participé aux différents Concours nationaux (Ca-

hors, Montauban, Sourzac) et a même remporté la coupe interclub à Sourzac en Dordogne le 18 Mars 2017.

Les moniteurs et dirigeants du Club ne peuvent que se réjouir de ces succès qui récompensent des heures de travail.

Dans un cadre agréable et une ambiance conviviale, l'Association accueille tous les samedis à 14H30 maître et chien pour des cours d'éducation, sur son terrain d'entraînement au Gaucher (derrière la déchetterie) Des moniteurs et monitrices diplômés de la Société Centrale Canine encadrent et conseillent leurs adhérents.



Pour tout renseignement s'adresser à :

La Présidente Monique Géral-Marcilloux au 06 14 60 10 57

Le prochain Concours d'Obéissance aura lieu les 2 et 3 Juin 2018 au Gaucher.



En 2017, ADAGE vous a proposé



Dimanche 5 Février : « Bleu Méditerranée »

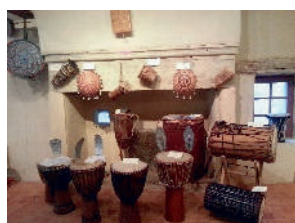
Cap sur les opérettes de Francis Lopez, avec Nathalie Marcillac et Pierre Mechanick., Frédéric Valy et Serge Larnaudie. Un spectacle de variétés **de grande qualité**. Avec des artistes heureux de chanter, de danser et de jouer, emmenés par une Nathalie plus pétillante que jamais, les spectateurs

amusés et charmés se sont ressourcés aux airs joyeux du répertoire des opérettes de Francis Lopez. Grâce à une mise en scène amusante et des situations à rebondissements, les nombreux spectateurs n'ont pas boudé leur plaisir.



Du 1^{er} mars au 25 juin :

Exposition « **Les percussions du monde** » de la collection de Marie-Claude Carles, à la Maison du XIII^e.



D'Afrique, d'Asie, d'Amérique, d'Océanie et d'Europe, sa collection, témoignage de ses rencontres, a présenté un large et riche éventail de l'inventivité humaine en matière de percussions anciennes et plus contemporaines.

Du plus jeune au plus ancien, chacun des visiteurs a pu s'émerveiller de ces créations originales comme des matériaux utilisés. Une exposition exceptionnelle vue par de très nombreux visiteurs, et les enfants de l'école.



Du 20 mai au 5 juin : « Les épis de faïtage » à la Chapelle des Pénitents



Une exposition de modèles anciens avec des créations de **Marie-Annick Lepetit**, de la Poterie du Doustre à Uzerche et **Laetitia Robert**, de la Poterie des Grès Rouges à Meyssac. Une exposition qui a permis de redécouvrir une coutume ancestrale et un patrimoine oublié de Donzenac. Car cet ornement de toiture encore bien présent à Donzenac, mais trop souvent ignoré, est un objet aussi fonctionnel que décoratif, faisant partie intégrante du patrimoine de nombre de nos communes corréziennes. Les visiteurs étonnés ne manquent pas de lever la tête désormais en visitant notre bourg.



Programmation 2018

Dimanche 4 février : Report de la soirée théâtrale « **Des gens Intelligents** » par les Play-Mobiles de St-Pantaléon de Larche à 16h à la salle des fêtes.

Samedi 31 mars : Conférence gratuite sur la géologie par Guy Chantepie : **Les ardoises et la faille de Meyssac**

Samedi 6 octobre : Spectacle en chansons de **Jean-Claude Ribano**

Samedi 10 novembre : « **La fleur au fusil** » spectacle de Nathalie Marcillac en hommage au centenaire de la guerre de 1914-1918

Contact et réservations : 06 18 95 65 35 ou 06 72 98 26 52

Joyeuses fêtes à tous et bonne année 2018 !

2017 : une année musicale de transition.

Après 64 ans d'engagement au service de l'Avenir de Donzenac, dont 30 ans de direction musicale et 16 ans de présidence, Jean Constanty a souhaité transmettre le relais des responsabilités à l'occasion de notre dernière assemblée générale. Spontanément et dans une vive émotion, les musiciens lui ont offert une véritable ovation, nourrie de très longs et chaleureux applaudissements, lui témoignant ainsi toute leur reconnaissance, leur respect et leur amitié. Une reconnaissance qui s'est naturellement traduite par **la nomination de Jean Constanty au poste de Président d'Honneur de notre association.**

Avec la confiance de l'ensemble des musiciens, **Karène Mayzonnade a pris le relais de la présidence**, s'inscrivant dans la lignée de ses prédécesseurs afin de poursuivre cette belle et riche aventure musicale.



Tous les ans, la période hivernale est pour nous un moment studieux, propice à un important travail de répétitions pour la mise en place du programme musical dans un répertoire renouvelé et actualisé.

Notre concert de printemps, au mois d'avril, reste un rendez-vous privilégié avec notre cher et fidèle public Donzenacois : variétés et musiques de films ont cette année encore résonné avec enthousiasme au cœur de la salle des fêtes, comble pour l'occasion.

Retenons également la soirée **fête de la musique**, sous

la halle, avec la participation exceptionnelle et appréciée de **l'Orchestre Fédéral Limousin Marche « Los Musiciens »**. Outre nos différentes interventions sur la commune, nous avons assuré avec succès une dizaine de prestations à l'extérieur.

Notre première soirée loto, en mars dernier, a connu un succès au-delà de nos espérances ! Nous renouvelons nos remerciements aux généreux donateurs qui ont permis de doter ce loto de très beaux lots.

Au cours de cette année 2017, nous avons accueilli avec plaisir de nouveaux musiciens confirmés, venus trouver une ambiance amicale très appréciée.

Cette cohésion presque « familiale » est renforcée par des activités récréatives : une sortie détente d'une journée en Dordogne, ou encore notre traditionnelle soirée de Sainte-Cécile qui s'est déroulée dans une ambiance festive et chaleureuse.

Nos musiciens à l'honneur en 2017

Caroline Agnoux : Médaille argentée de la Confédération Musicale de France pour 30 ans de musique

Lise Monteil : Médaille d'honneur de la Confédération Musicale de France section Limousin pour 15 ans de musique.



SECTION ECOLE DE MUSIQUE

Notre section école de musique poursuit son développement avec succès, avec une nette augmentation du nombre d'élèves à la rentrée.

Nos deux professeurs, Yan Audebert et Alfred Kutina, s'attachent avec passion et professionnalisme, à dispenser aux élèves, jeunes ou adultes, des cours de qualité dans une excellente ambiance.

Disciplines proposées : solfège, batterie, trompette, clarinette, saxophone, flûte.

L'année 2017 va se terminer en musique avec une soirée de Noël qui réunira les musiciens de la fanfare, les élèves et leurs professeurs, le vendredi 22 décembre.

En 2018, des interventions et démonstrations musicales seront programmées dans les classes de l'école primaire de Donzenac.

*Les musiciens de l'Avenir de Donzenac, les élèves et professeurs,
vous souhaitent de très belles fêtes de fin d'année, et une bonne et heureuse année 2018 !*

VIVRE À LA ROCHETTE

Comme tous les ans, nous avons organisé plusieurs **manifestations conviviales** auxquelles ont pu participer les habitants des villages de La Rochette, de La Bonnie et des Mandaroux, avec leurs parents et amis :

- **Fête de Noël et du jour de l'An**, à l'intention des enfants et de nos aînés.
- **Casse-Croûte** avec caillades, ails, oignons frais et boissons appropriées.
- **Fête du Feu de la Saint-Jean**, avec la dégustation des mets apportés par les participants, autour de l'embrasement du bûcher.
- **Fête du Pain** cuit au four de la Rochette, accompagné d'un repas campagnard copieux dont la qualité a été unanimement appréciée par les convives.

Ces manifestations ont été possibles grâce à la participation des bénévoles et du personnel municipal, et de la mise à disposition de locaux et de terrains privés indispensables. Qu'ils en soient remerciés.



Notre vigilance a continué à s'exercer concernant **notre cadre de vie et de la préservation de notre patrimoine**.

- Un courrier a été adressé aux autorités compétentes réitérant nos revendications de mise en place de **dispositifs antibruit le long de l'autoroute**.
- Nous souhaitons que soient **réglementés**, voire interdits, les manifestations et le **passage** dans les villages et les alentours, **des engins à moteur** (motos, quads, 4X4) ; en raison du bruit, des dangers pour la population et les promeneurs et **des détériorations et des destructions irrémédiables des chemins**, qu'ils provoquent.

L'association « Vivre à La Rochette » présente à tous ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.



COUNTRY CLUB

Depuis trois années, le Country Club accueille les amateurs de danses « western » à la salle des fêtes A. Morand. Aujourd'hui, ce sont dix-sept danseurs qui se retrouvent, tous les lundis après-midi, dans une ambiance conviviale et bon enfant, pour deux heures d'activité sportive « dansée ».

La danse country permet de se dépenser de façon amusante tout en faisant travailler la mémoire, la concentration et la coordination. Chaque titre musical lance les participants dans une nouvelle chorégraphie en ligne aux jeux de jambes variés.

La majorité des enchaînements ne nécessitant aucun contact physique avec une autre personne, contrairement aux danses de salon, fini, donc, le stress de devoir « être à la hauteur » de son ou sa partenaire ! Il suffit de savoir compter jusqu'à huit, de retenir tous les pas et de rester bien aligné et synchrone avec ses voisins et voisines.

Cette saison, **le Country Club enrichit son programme d'une nouvelle spécialité** : la danse de salon (en ligne). Les cours de danses country-western, pratiquées au son de la musique traditionnelle country américaine, alternent avec ceux de danse en ligne (madison, cha cha, festives...)

Affilié à la Fédération Française de la Retraite Sportive, le club n'en est pas moins ouvert à toutes personnes âgées de 45 ans et plus. Il n'est pas nécessaire d'être retraité pour venir danser.

Les cours sont animés par Sandrine Chassaing, diplômée d'un brevet d'animateur fédéral de Danse. Durant l'année, un repas dansant et des sorties sont proposés aux adhérents. Le club organise également un bal country et participe à diverses manifestations sur la commune (Téléthon, fête du Pain, Village Étape...).

À tout moment de l'année, il est possible de faire quelques cours d'essai afin de découvrir la discipline.

Les entraînements ont lieu les lundis, salle des fêtes A. Morand, de 14h30 à 16h30. Contact et renseignements au 06.11.93.21.66. Email : sandrinechassaing@laposte.net

PAROISSE ST-MARTIN

Créé le 13 août 1317, le diocèse de Tulle auquel notre ensemble paroissial appartient célèbre cette année ses 700 ans. Les festivités jubilaires ont commencé les 23 et 24 septembre 2017 pour s'achever le dimanche 30 septembre 2018. Mgr Francis Bestion, évêque de Tulle depuis 2013, insiste dans un message sur le sens de ce jubilé : "Pour un nouvel élan de foi". Un élan tourné vers l'avenir, qui ne se limite pas à un passé dont on aurait à se complaire dans la nostalgie : "Pussions-nous faire grandir en notre Eglise la fraternité qui doit caractériser les disciples du Christ et l'élan missionnaire comme une nouvelle Pentecôte chez nous !"

Notre saint patron de Donzenac, Saint Martin de Tours, ne nous a-t-il pas donné un exemple de fraternité lorsqu'il a partagé son manteau par une froide journée d'hiver à Amiens ? C'est dans cet esprit que nous organisons chaque année une collecte de denrées alimentaires qui est ensuite redistribuée au Secours Catholique et au Secours Populaire. Ceci étant, il reste à annoncer l'Evangile. Réjouissons-nous de la présence de notre prêtre entouré de personnes dévouées, en particulier pour le catéchisme. Du 13 mai au 13 octobre 2017, nous avons fêté le centième anniversaire de Fatima au Portugal, en installant une petite statue de Marie dans la niche d'un bénitier désaffecté. Les tâches matérielles sont nombreuses et nous y faisons face pour le mieux. Nous attendons la réparation du clocher de notre église. Notre clocher... quel symbole pour tous les habitants, qu'il nous appartient de transmettre aux générations suivantes. Bien sûr, nous avons à cœur de participer à la collecte de dons organisée par la fondation du patrimoine en Limousin pour le clocher de Donzenac.



GROUPE VOC'ALL

L'association **GROUPE VOC'ALL de Donzenac** répète chaque jeudi soir à la salle des fêtes de Donzenac. Les choristes, de Donzenac et d'ailleurs, sont de plus en plus nombreux à se retrouver sous la direction de leur **chef de chœur Benoîte Biedermann**.



Si vous aussi, vous avez envie de chanter, amateur ou déjà choriste, rejoignez la chorale, le **jeudi à 20H**, à la salle des fêtes pour découvrir de nouvelles chansons de la variété française et internationale, avec des arrangements réalisés par Benoîte Biedermann, la chef de chœur.

Lors du concert de Noël 2016, en l'église de Donzenac, le GROUPE VOC'ALL a eu le plaisir de recevoir l'Ensemble vocal de Beaulieu,

dirigé par Magali Delvaux. Et grâce aux encouragements d'un public toujours fidèle et nombreux, tous les choristes sont motivés pour continuer à vous offrir des spectacles de qualité.

Notre prochain concert accompagné au piano par Catherine Brunet, aura lieu le

**Dimanche 17 décembre 2017 à 17H, en l'église de Donzenac,
avec en 1^{ère} partie : L'Avenir de Donzenac.**

Le GROUPE VOC'ALL vous adresse ses meilleurs vœux pour 2018.

Roselyne REBEYROL
Présidente
06 63 85 19 51

Benoîte BIEDERMANN
Chef de chœur
06 34 55 50 07

Mail : groupevocall@gmail.com
Site : www.groupe-vocall.fr

Grâce au dévouement de tous les bénévoles, et à la participation de chacun, comme les années précédentes, l'année 2017 aura été une année riche en activités réunissant à chaque fois de nombreux participants.

C'est ainsi que le club a organisé :

Des activités traditionnelles telles que belote, couture, tricot le jeudi après-midi, des lotos le dernier vendredi de chaque mois, des marches, de la gymnastique, de l'aquagym.

Des moments très conviviaux autour d'un bon repas : Mique, paella, casse-croute pour fêter l'arrivée du beaujolais nouveau, pique-nique, farciture...

Des après-midis crêpe et galette des rois.

Deux lotos et la galette des rois à l'EHPAD.

Un voyage d'une journée pour découvrir le matin les jardins de Sothys : voyage entre différentes atmosphères, du jardin japonais à la roseraie, du jardin des constellations au jardin des gouttes d'eau qui recèlent les essences végétales indispensables à la création des produits de soins de beauté.

L'après-midi fut consacrée à la visite du village médiéval de Xaintrie qui restitue fidèlement un ensemble de chaumières dans leur environnement de jardins et de verger.



Un voyage de huit jours en Espagne au mois de mai sous le soleil de la Costa Dorada.

Ce séjour nous a permis de visiter plusieurs sites dont Tarragone, (ville riche en vestiges romains, classés au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO, sa tour panoramique, sa cathédrale, son musée archéologique), Sitges, Reus la ville natale de Gaudi.

Le point culminant de ce magnifique séjour fut la visite de Barcelone, avec ses fameuses Ramblas, marquées dernièrement par une triste actualité,

le quartier gothique, le port, le paseo gracia, et bien sûr la Sagrada Familia, sublime cathédrale, œuvre de l'architecte Antoni Gaudi.

Superbe voyage qui a enchanté la quarantaine de participants.

Lors de l'assemblée générale du 12 octobre, le bureau a été reconduit :

Président : Michel Chantalat

Vice-présidents : André Fronty - Daniel Agnoux

Secrétaire : Marie-Claude Agnoux - Secrétaire-adjointe : Jeanne Sicard

Trésorière : Roberte Soubrenie - Trésorière-adjointe : Raymonde Dumas

Vérificateur aux comptes : Raymond Robert

Vieillir ensemble ce n'est pas ajouter des années à la vie, mais c'est donner de la vie aux années.

Bonne année 2018

Notre association vous a conviés aux différentes manifestations de l'année 2017 dont voici le récapitulatif :

PIQUE-NIQUE

Une belle journée sous le signe de la convivialité, le 4 juin a eu lieu le traditionnel pique-nique, et cette année il a été organisé dans le bourg de Donzenac, sur la place des Pénitents.



RANDO-MOBYLETTE



Une première pour le comité des fêtes... le 10 juin nous avons organisé une rando-mobylette, randonnée ouverte aux cyclomoteurs des « années 80 ». D'une distance d'environ 60 km, une boucle qui a fait découvrir les alentours de Donzenac et la vallée de la Vézère aux randonneurs qui ont fait le déplacement depuis d'autres départements.

CAISSES À SAVON

1^{ère} édition de la « Donzenacoise », le 12 Août. Course de caisses à savon à Donzenac etQuelle course !!!!! De la part des coureurs : à refaire, super descente !!!!!



VEAU À LA BROCHE

Le 12 août également nous avons renoué avec le veau à la broche, cher aux Donzenacois, et il a attiré autant de gourmets que par le passé.



CONCERT

Le 12 août encore !!!
Concert des Humeurs Cérébrales
Très belle soirée avec une superbe ambiance



VILLAGE D'ESPEYRUT

L'année 2017 aura été bien remplie pour l'association du village d'Espeyrut. Outre les sorties pédestres dominicales et les soirées cartes, nous avons organisé un repas des voisins et bien sûr notre traditionnelle fête du four.



La fête s'est déroulée sur 2 jours avec des nouveautés : une balade gourmande en fin d'après-midi du samedi, suivie d'un concert avec le groupe « Make a Stache », ainsi qu'une exposition d'œuvres graphiques de l'artiste Gulliver. Une cinquantaine de marcheurs ont fait le déplacement pour cette première, et tout au long de la soirée le village s'est rempli de différents publics venus découvrir ce nouveau triptyque : sport, gourmandise et culture !

Le lendemain, place au trail du Four organisé par Donzenac Oxygène avec près de 150 coureurs, et puis le traditionnel concours de pétanque, les jeux, un dessin géant du four en direct par Laurent Jamin, la musique avec les « Aristofan », l'odeur du pain et des crêpes...



Pour conclure cette journée, une omelette aux cèpes bienvenue pour caler l'appétit des tireurs à la corde et autres pousseurs de boules de foin, bien courageux d'avoir autant transpiré sous un soleil de plomb !



Ce n'est que tard dans la nuit du dimanche que s'est achevé ce week-end de fête, aux sons du DJ Alain 19 accompagnant les derniers fêtards qui célébraient dignement la fin de cette 29^{ème} édition.



Et en cette nouvelle année... 30 ans ! Cela va faire trente ans que Michèle et Alain Reliat créaient avec un groupe d'amis l'association qui anime ce village, permettant ainsi aux bénévoles, habitants du village et visiteurs, de remplir leurs têtes et leurs cœurs d'un plein de souvenirs. **2018 s'annonce donc comme une année particulière pour notre association et nous avons des projets !**

Alors en attendant de vous croiser place du Fournia, les bénévoles d'Espeyrut vous souhaitent une très belle et heureuse année 2018 !

Association Intercommunale des Donneurs de Sang Bénévoles

Les donneurs de sang sont satisfaits des collectes suivant les principaux indicateurs soumis lors d'une enquête. Ces indicateurs permettent d'accroître la compréhension de cette population de donneurs. Ils évoluent avec le temps pour des modifications, et sont développés par secteurs, tels que :

- Satisfaction générale (don de sang, relation personnel)
- Niveau de confiance (Collecte, gestion des stocks)
- Niveau d'information (les besoins, ce que l'on peut soigner)
- Perception de l'accessibilité (lieux, horaires)
- Perception sur les moments d'attente (de l'arrivée au moment du prélèvement)
- Satisfaction sur le prélèvement (confort, hygiène, habileté des infirmières)



La question cruciale se pose pour le renouvellement des générations et des difficultés à appréhender les jeunes non donneurs dont les modes de vie et les priorités ne rejoignent pas nécessairement celles de leurs aînés. Ainsi nous comptons justement sur la jeunesse de Donzenac et ses environs (même s'il existe certains freins liés à l'acte), pour effectuer ce geste simple mais qui sauve beaucoup de vies.

Nos prochaines collectes pour 2018

- Vendredi 23 février - Mercredi 16 mai - Jeudi 12 juillet -
Lundi 10 septembre - Vendredi 09 novembre -

L'Association vous invite donc à nous rejoindre le plus nombreux possible à ces dates.

**N'ATTENDEZ PAS LA CATASTROPHE
DONNEZ DU SANG
DONNEZ MAINTENANT
DONNEZ SOUVENT**

Le Président et le Bureau vous souhaitent à tous une très BONNE ANNEE 2018.



L'association **DONZENAC OXYGÈNE** a entamé sa 9ème année d'existence, réunissant les amoureux du sport nature qui veulent partager de bons

moments de convivialité en arpentant routes et chemins de notre beau pays en course à pied.

Que ce soit pour le plaisir ou pour la compétition, vous pouvez rejoindre nos coureurs qui défendent nos couleurs dans les courses locales ou nationales (trail des Templiers, Marathon du Mont Blanc... etc.)



C'est aussi l'organisation du **DONZENAC TRAIL TOUR**, week-end où 3 courses, la Verticale, les Sentiers de la Résistance et la mythique DARK NIGHT réunissent plusieurs centaines de coureurs à Travassac début Juin en passant par les Pans de Travassac et les Saulères.



Ainsi que **LA RONDE DU FOUR D'ESPEYRUT** lors de la fête d'Espeyrut fin Aout, 2 courses officielles du challenge départemental.



Vous êtes tous invités à venir prendre un grand bol d'Oxygène !

yo L'éducation

SEI La Droiture

KAN L'école

Bu La recherche de la Paix

DO La Voie.



Yoseikan Budo Donzenac

2017—2018



Un art martial vivant, un sport pour tous

Le Yoseikan Budo Donzenac est une association sportive qui a pour objet la pratique d'un art martial créé par le Maître Hiroo Mochizuki.

Le Yoseikan Budo embrasse une grande variété de techniques telles que :

- coup de poing - projection - coup de pied - percussion - pied poing

Mais aussi la pratique des armes :

- bâton - bâton mousse - sabre

Le tout à pratiquer dans une ambiance conviviale et généreuse ouverte à tous.

Les entraînements ont lieu au Dojo municipal de Donzenac. Cette année encore nous aurons la possibilité de pratiquer de nombreux stages au sein du club ainsi que :

La venue à Brive et Donzenac du fils de Hiroo Mochizuki

Les cours se déroulent :

Adultes : lundi de 20h à 21h (débutants confirmés)

21h à 22h (confirmés)

Enfants : Vendredi de 19h à 20h (7 à 10 ans)

20h à 21h (confirmés)

De nombreux stages vous seront proposés tout au long de la saison.

Pour tous renseignements complémentaires : Jean Yves Chermain : 06 18 57 85 45 / Laurent Barougier : 06 75 64 14 71



JUDO CLUB DONZENAC

AFFILIATION N° CO19 19 0190



Il y a déjà 30 ans que nous avons ouvert le club de judo à DONZENAC. Nos profs diplômés d'état ont participé à la reconnaissance de notre discipline. Les jeunes à partir de 4 ans sont accueillis pour l'éveil, ce qui fait du judo une discipline où les jeunes pousses prennent contact de bonne heure avec la joie d'une activité sportive.



Nous avons décidé à la fin de la saison d'ouvrir une section self défense jujitsu avec le spécialiste régional JEAN CLAUDE SOULARD 6^{ème} DAN. Par manque de candidats nous avons remis l'ouverture à plus tard. Je

réitère donc ma proposition car dans le monde où nous vivons il me semble nécessaire d'avoir la maîtrise de soi. La section que nous voulons ouvrir s'adresse à tout le monde quel que soit le sexe. Les cours auraient lieu le jeudi soir.

Le judo club Donzenacois vous souhaite à toutes et à tous de bonnes et joyeuses fêtes de fin d'année

COURS DE JUDO

Les nouveaux horaires d'entraînement sont :

SAMEDI : 10h00 à 11h00 à partir de mini poussin

MERCREDI: 15h00/15h45 baby judo

16h00/17h00 à partir de mini poussin

Président correspondance René SICARD le Puy de Brochat - 19240 Allasac - ☎ 06/82/52/18/13

TENNIS CLUB

C'est par le forum des associations que la saison sportive 2017 a débuté pour se terminer avec un effectif de 75 licenciés (31 jeunes, 44 adultes), en légère progression ; 75% sont Donzenacois.

58 adhérents (30 jeunes, 28 adultes) ont fréquenté l'école de tennis, encadrés par 2 éducateurs diplômés. Le label « GALAXIE TENNIS » attribué l'an passé pour l'accueil des jeunes de 5 à 7 ans a été renouvelé. 5 adultes ont découvert le tennis grâce au CITA (cours initiation au tennis adulte), un investissement réussi puisque tous poursuivent les cours cette année. Les enseignants soulignent le bon comportement et l'amélioration du niveau tennistique des groupes.



Pour la troisième année, le club a participé aux activités périscolaires, 34 élèves de l'école de Donzenac étaient inscrits. Des engagements sont pris pour poursuivre cette action en 2018.

Les 10 équipes, masculines et féminines, du TCD ont participé honorablement à la compétition régionale et départementale ; l'objectif sportif pour 2018 sera revu à la hausse avec l'arrivée dans l'effectif sportif de notre enseignant Mehdi Luc, classé seconde série.

Dans nos activités diverses, 4 jeunes de l'école de tennis accompagnés d'un dirigeant ont passé une journée au tournoi international de Roland Garros.

Au mois de juin, le TCD a clôturé son année éducative en participant à la 3^{ème} édition nationale de la fête du tennis. Des animations sportives amicales et un repas champêtre étaient proposés aux adhérents et leurs familles qui amenaient des invités pour une découverte des activités du club.

Enfin, des réunions conviviales mensuelles sont proposées à tous les adhérents pour discuter de la vie du club, des compétitions et des projets à mettre en place.

Le bureau du TCD vous invite à nous rejoindre !

BELLE ET HEUREUSE ANNEE 2018.

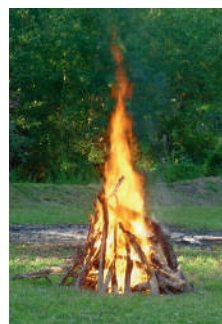
LES AMIS TRAVASSACOIS

L'association « les amis travassacois » continue d'animer le village, autour de fêtes devenues incontournables :

Le vide-grenier cette année encore s'est déroulé sous le soleil avec beaucoup de visiteurs et une très bonne ambiance.



Le feu de Saint Jean fut également une réussite et l'occasion de mêler jeunes et moins jeunes autour d'une tradition ancestrale.



Cet été encore nous avons innové en organisant :

- un loto qui a rassemblé plus de cent personnes et nous tenons à cet égard à remercier les généreux donateurs.
- 2 feux champêtres « au grand solar » furent l'occasion de nous retrouver « comme au bon vieux temps ».

La fête d'Halloween a enchanté les enfants.

De petites manifestations autour de différents marchés ou repas émaillent les mois ; et les fêtes de fin d'année nous donneront encore l'occasion de rassembler les Travassacois autour de bons petits plats.



Notre Association perdure grâce à l'implication des bénévoles que nous tenons à remercier vivement.



HANDBALL CLUB ALLASSAC DONZENAC

Cette nouvelle saison va être une saison de mutation pour le Handball club Allassac Donzenac et pour tous les clubs corréziens et limousins avec l'intégration progressive dans la Nouvelle Aquitaine.

En effet, les clubs qui comme nous souhaitent offrir un niveau de jeu à minima régional à leurs adhérents vont voir les niveaux de jeux, les exigences régionales et les déplacements augmenter considérablement.

Nous avons pris la décision en accord avec les clubs de Brive et d'Objat de mutualiser nos équipes féminines afin de pouvoir leur offrir différents niveaux accessibles à toutes et en divisant les frais à venir entre nos 3 clubs.

Nous espérons accéder au niveau national avec l'équipe phare de cette filière.

Dans le domaine des -18 ans filles et garçons, nous avons choisi également la mutualisation avec Objat afin d'avoir suffisamment d'effectifs de bon niveau pour jouer au niveau régional et en championnat de France jeune. Nos -15 filles sont également en entente avec Objat et les -15 garçons avec le jeune club de Larche. Cette mutualisation doit nous permettre de pérenniser l'emploi club et stabiliser nos finances.

Nous sommes donc à ce jour présents sur 14 équipes ce qui représente 56 heures de créneaux d'entraînement répartis sur 6 Gymnases ... sans compter les matchs des samedis et dimanches également répartis sur ces mêmes gymnases.

Nous espérons donc beaucoup de résultats positifs de cette saison et des spectacles pour tous les amateurs de notre beau sport.

Nous sommes également en train de renforcer l'encadrement technique et l'arbitrage en partenariat avec le comité de Corrèze pour faire face aux défis qui nous attendent la saison prochaine face aux gros clubs aquitains.

Le Président : GAGE Thierry - Le Puy - 19240 ALLASSAC - Tél. : 05 55 84 75 75 - Port : 06 03 28 31 22



L'association APAC propose divers ateliers de pratiques artistiques et culturelles pour les enfants et les adultes.

Elle organise aussi des manifestations :

- vide armoires au printemps
- vide-greniers en août



- vide coffres-à-jouets en novembre
- expositions des œuvres produites dans les différents ateliers
- spectacles de théâtre et de chant choral

et participe aux animations de Donzenac (marchés de Noël et de printemps).



L'APAC accueille également des écoliers dans le cadre des T.A.P. 60 enfants ont pu y participer durant l'année scolaire 2016/2017.

Nouveauté 2017 : l'atelier NA'Théâtre pour enfants, ados et adultes les lundis à partir de 18h30.



D'autres ateliers et stages peuvent se mettre en place en fonction des demandes et des possibilités de l'association.

Renseignements, inscriptions, contact :
06 84 49 76 28

CALLIGRAPHIE	samedi	1 après-midi/mois
CHORALE - enfants Chœur Arc-en-ciel	lundi	17h30 - 18h30
NA'THEATRE Enfants, ados, adultes	lundi	18h30 - 19h30
ATELIER FIL - Broderie, crochet, tricot, couture...	jeudi	20h30 - 22h30
SCULPTURE	lundi	à partir de 14h
MODELAGE MOULAGE	lundi	à partir de 14h
TERRE - enfants	mercredi	9h - 12h
TERRE - adultes	mercredi	à partir de 20h30
	jeudi	9h - 12h
		à partir de 14h
		à partir de 20h30



DONZENAC PASSION MECANIQUE ET COLLECTION

Donzenac Passion Mécanique et Collection fut créée en janvier 2013, déclarée et enregistrée en Sous-Préfecture le 11 février suivant.

DPMC se veut, comme l'indiquent ses statuts, en même temps qu'un pôle de sauvegarde, de conservation du patrimoine rural de Donzenac et sa région et de promotion de matériels anciens, une entité à taille humaine de rassemblement et de rencontres émanant du monde rural.

Désormais dépositaire d'un logo représentatif de ses activités sur le site de Donzenac mis en évidence, elle se targue en outre d'une existence effective sur les réseaux sociaux (Facebook et Internet).

Participant ainsi à de nombreuses manifestations, présentations ou expositions de matériels anciens, tant localement qu'à l'extérieur de notre cité qui nous ont ainsi progressivement conféré la crédibilité et la reconnaissance qui nous sont désormais acquises.

DPMC ne possède rien en propre. Aucun bien. Pas de local. Pas de matériel. Essentiellement des adhérents soumis à cotisation. Propriétaires de leurs matériels qu'ils exposent lors de nos sorties ou manifestations. Elle bénéficie éventuellement d'installations mises à disposition par la municipalité sur le site même de Donzenac.



La "Fête des Vieilles Mécaniques" : elle se tient chaque 1^{er} week-end de juillet dans le cadre du Parc Omni Sports de Donzenac. Se veut une animation festive locale dédiée au savoir-faire de ses adhérents et sympathisants par l'exposition, la présentation ou encore des démonstrations de ses vieux matériels où, durant l'espace de deux pleines journées, se presse un public toujours plus nombreux chaque année, venu d'horizons de plus en plus lointains. Mais cette année 2017 fut l'occasion de jumeler cette fête avec l'inauguration en

musique de la "Passerelle du Maumont" par M. le Maire Yves LAPORTE, suivie du traditionnel apéritif. La prestation en fanfare de l'Avenir de Donzenac y fut en cette occasion particulièrement appréciée du public.

"Les 48 Heures d'Uzerche" : lieu emblématique d'un gigantesque rassemblement corrézien de toutes sortes d'antiquités. De la motocyclette au tracteur où nous sommes gracieusement invités à participer, en passant par de magnifiques "Véhicules automobiles d'Epoque" tels qu'ils se déclinent, auréolés de tout un panache d'acharnés de vide-greniers. Là où se retrouvent tous les ans des milliers de fidèles visiteurs enthousiastes.



Le "Festival de l'Elevage" de Brive : autre lieu incontournable des fins d'été où, durant l'espace d'un grand week-end, se retrouve la quasi-totalité des productions du monde rural. De la table à l'étable comme l'on dit, en passant par la mécanisation. Là où DPMC, chaque année depuis 2012 assoit, année après année, une place affirmée d'animatrice particulièrement appréciée de la mécanisation du XX^{ème} siècle, face à un public conquis.

Et enfin, la traditionnelle "**Fête de la Batteuse**" de Ste-Féréole parachevant chaque année la saison des manifestations rurales lors des "Journées du Patrimoine" fournissant l'occasion d'ingurgiter, entre vieilles mécaniques et stands bucoliques, le traditionnel "repas de la batteuse"...

Un dernier mot pour signaler notre présence, de manière aléatoire bien sûr, à divers comices agricoles ou autres manifestations locales appelant une participation significative complémentaire.

Nous venons de le constater, **Donzenac Passion Mécanique et Collection** s'honore, par une insertion locale significative, à œuvrer, un peu comme un devoir de mémoire et dans le respect de nos aïeux, à la réhabilitation d'une époque pas si lointaine

CONTACT : 06.09.68.19.23

COURRIEL : tracteurs.passion.donzenac@gmail.com

Facebook: [Tracteurs Passion Donzenac](#)



COMITÉ DE JUMELAGE



L'année 2017 n'a pas été marquée par des échanges officiels dans le cadre de notre jumelage, mais par des échanges privés de Donzenacois à Wolframs-Eschenbach ou d'habitants, membres du comité de jumelage, de Wolframs-Eschenbach à Donzenac.

Il n'en demeure pas moins que notre comité de jumelage a été particulièrement actif en participant à de nombreuses manifestations locales : Marché des plantes le 14 mai, Téléthon le 9 décembre, Marché de Noël le 17 décembre et surtout en décorant la fontaine du marché pour Pâques afin de rappeler la tradition Bavaroise permettant



d'annoncer le début des couleurs gaies et chaudes du printemps et de l'été. Cette initiative a été une réussite et a été très appréciée par tous.

Les deux comités, Donzenac et Wolframs-Eschenbach, ont entretenu des échanges, écrits ou téléphoniques, réguliers.

Nous avons eu connaissance de l'accident de Jonas (fils de Michael Dörr, le maire), des soucis de santé d'Anton Seitz, le Président du comité de jumelage et ancien maire. Nous leur souhaitons nos vœux les plus sincères de guérison. Nous avons aussi appris les décès : - de Willi Ludwig, qui fut un des premiers membres du comité de jumelage. Actif, dynamique, convaincu de la pertinence de contribuer au rapprochement Franco-Allemand, synonyme de paix en Europe, il a participé à toutes les rencontres et voyages. - de Rolf Rohde le 25 novembre 2017, Président fondateur du comité de jumelage de Wolframs-Eschenbach. Rolf Rohde a beaucoup œuvré pour développer l'amitié Franco-Allemande, en faisant preuve d'un enthousiasme communicatif auprès de tous et ne ménageant pas ses efforts pour faciliter les échanges associatifs. Il laissera le souvenir d'un ami des Donzenacois(es), profondément convaincu de la pertinence de notre jumelage. Nous présentons nos très sincères condoléances à leurs familles et à leurs amis, en particulier du comité de jumelage.

Dès 2018, le bureau réfléchira aux actions à mettre en place pour pérenniser notre jumelage en organisant une rencontre à Wolframs-Eschenbach et Donzenac.

Bonne et heureuse année 2018 à tous !

Simone Chevalier
Présidente



JARDINS FAMILIAUX, la Potagerie



Les jardins familiaux de Donzenac, administrés par l'association **Familles Rurales** sont situés à proximité du camping.

Les 20 parcelles de 100m² comportent :

- Un container de 1500 litres
- Une cabane
- Un composteur

Les jardins sont également dotés de matériels à partager :

- Motoculteur
- Brouette
- Outils



- Des animations sont organisées en partenariat avec le centre de loisirs (Plantations de bulbes d'automne) le CPIE (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement avec la création d'abri à insectes...)
- Participation à la fête du printemps (Atelier d'art sur le thème des jardins du monde)
- Organisation de journées portes ouvertes

Des parcelles sont encore disponibles ! Venez vous essayer au jardinage.

Bienfaits du grand air, fierté de récolter ses premiers légumes bio.

Contact : Béatrice Soubrenie 06.89.76.61.74

FAMILLES RURALES



L'année 2017 aura été marquée par la disparition de notre Présidente Michèle FONTAINE. Tristesse et désarroi n'ont pas affaibli le Conseil d'Administration qui a eu à cœur de mener à bien le projet de Michèle d'une exposition et d'un concert baroque à la Chapelle des Pénitents.

Les 8 et 9 juillet 2017, l'exposition des œuvres de Christine SAUSSOIS BENEDETTI et le talent du groupe musical "les Belles Endormies" ont habité la Chapelle et fait de cet événement un joli moment de rassemblement et de partage pour les donzenacois, et une agréable surprise pour les touristes de passage.

Les activités ont continué normalement, en particulier le Pilates dont les bienfaits physiques sont incontestables et dont le succès ne faiblit pas : nous enregistrons aujourd'hui 140 participants, répartis désormais sur 9 séances hebdomadaires.

Familles Rurales c'est aussi une histoire de "Main" : Main Amicale tendue vers les résidents de l'EHPAD, Main verte des jardiniers, Main aux Doigts de Fée à l'atelier Couture, Main qui tient un livre ou qui écrit.

Très Belle Année 2018 à tous !

Association Familles Rurales de Donzenac
48 rue du Tour de Ville 19270 DONZENAC
Tél. : 06.38.85.68.57 - familles.rurales.donzenac@gmail.com



DANS'NAC

L'association Dans'nac vous propose des cours de **danse de couple** (débutants et intermédiaires) avec Olivier Billard les **vendredis** soirs de 20 h 15 à 22 h 15 et une animation **country** (débutants et intermédiaires) avec David les **lundis** aux mêmes horaires.

Dans'nac, ce sont des cours de danse mais aussi des **moments conviviaux** entre la quarantaine d'adhérents et une **participation aux festivités** de Donzenac (Téléthon, marchés de Noël et de printemps, ...) et d'ailleurs.

Outre les cours, vous pourrez nous retrouver en 2018 pour des **stages** : bachata & cha cha avec Olivier le dimanche 28

janvier, country & celtique avec David le samedi 17 mars ; ce dernier stage sera suivi d'une soirée Saint-Patrick à la salle des fêtes.

Vous pouvez retrouver notre actualité, des photos et vidéos sur notre page facebook.



Envie de bouger vos pieds ? Venez nous rejoindre à Dans'nac !



ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DES SAULIÈRES

Domaine Internet : saulieres.net
Adresse Internet : <http://saulieres.net>
e-mail : aps@saulieres.net

Pour tout renseignement,
contacter l'Association des Saulières à l'adresse suivante : aps@saulieres.net

L'association des Saulières a projeté le 8 juillet le film « Il y avait la forêt des Saulières ..., Histoire d'un maquis en 1943 » sur grand écran et en plein air, au cœur même du lieu qui a été, pour plus de 80 jeunes, leur refuge entre le printemps et l'automne 1943, et qui a vu la fin tragique de 18 d'entre eux dans les combats du 15 novembre 1943.



La proximité immédiate des camps et des zones de combat, la présence de plusieurs témoins - Mme Raymonde Parot, Mr André Pauliac, Mme Denise Verlhac ainsi que Mr Francis Barre fils de Marius Barre combattant de la Besse -, ont condensé le temps, et, les 74 années qui nous séparent de ces événements tragiques se sont dissoutes dans la force des récits et les preuves des documents d'archives. Le profond silence des bois et de la nuit estivale accompagnait celui des auditeurs attentionnés.

On ne peut que noter encore une fois la qualité du film produit par l'association Histoire et Mémoire en Corrèze (HMC). Le référent scientifique d'HMC, Gilbert Beaubatie, a pris la parole avant la projection du film pour montrer comment ces premiers camps, improvisés pour servir de refuge, ont fini par former un univers singulier, un monde à part, à la fois décalé et fascinant.

L'association tient à remercier le maire de Donzenac Mr Yves Laporte et celui de Sainte-Féréole Mr Henri Soulier pour leur présence ainsi que les nombreux élus qui lui ont témoigné, par leurs messages, leur intérêt pour cette manifestation.

FNACA

L'assemblée générale du comité Fnaca a eu lieu jeudi 12 octobre dernier à la salle des fêtes de Donzenac. Le bureau en place a été reconduit dans son intégralité. Le président et le porte-drapeau ont souligné l'importance de la présence des membres lors des manifestations.

Le comité Fnaca de Donzenac, Sadroc, Saint-Pardoux-l'Ortigier, regroupant 57 adhérents, assure chaque année diverses cérémonies et commémorations.
(photo cérémonie du 19 mars).

Le bureau
présidé par
Robert Bordas





L'Union Sportive Donzenacoise compte aujourd'hui environ 200 licenciés dont 80 enfants à l'école de football, de la catégorie U6 (nés en 2012) à U17 (nés en 2001). L'année 2017 a d'ailleurs été marquée par l'obtention du label jeunes espoir récompensant le travail effectué au sein du club auprès des jeunes.

Cette distinction, reconnue au plan national, a été obtenue à partir d'un cahier des charges bien précis auquel les membres du club se sont attachés à répondre en développant un projet éducatif autour d'actions dans le domaine de la santé, de l'environnement, de la citoyenneté, de la solidarité et en formant les éducateurs auprès des instances fédérales. Le samedi 28 octobre les instances départementales et régionales, ainsi que le Maire de la Commune étaient présents pour la remise officielle de cette récompense.



Les équipes séniors sont au nombre de trois pour 65 licenciés. A noter la présence d'une équipe vétérans qui évolue le jeudi soir mais dont les membres sont parfois sollicités pour "un coup de main" avec les séniors. Le club compte également une équipe U18/U19 représentant une garantie sur l'avenir pour le maintien d'un effectif suffisant en quantité et qualité, capable d'évoluer au niveau régional.

La saison 2017/2018 représente une année de transition puisque la création de la région "Nouvelle Aquitaine" va entraîner une redistribution des cartes dans la hiérarchie des compétitions. Le club se prépare donc à cette évolution au plan sportif mais aussi organisationnel et financier grâce au soutien de ses partenaires institutionnels (Commune, Département) mais également privés (sponsors). Que tous soient ici chaleureusement remerciés.

Vous pouvez toujours suivre les actualités de l'USD sur facebook (<https://www.facebook.com/usdonzenac/>) et sur le site internet du club : <http://usdfoot.webnode.fr/>

COCHONNET GAMADOU

Le Cochonnet Gamadou est heureux de vous présenter ses résultats pour l'année 2017.

Une équipe féminine finit bien la saison en s'inclinant en quart de finale du championnat de ligue triplées féminin.

L'équipe féminine inter-club reste en 1ère série.



Chez les hommes l'équipe qui évolue en 2ème série a fini 1ère de poule et par conséquent le club aura 2 équipes en 1ère série.

La saison prochaine s'annonce bien avec de belles recrues et de beaux championnats à disputer dont trois se joueront à Donzenac.

M. Pellon

Mairie de Donzenac

Tél. : 05 55 85 72 33 – Fax : 05 55 85 69 03

E-mail : mairie@donzenac19.fr – Site internet : www.donzenac.correze.net

Borne numérique : info-donzenac.eu

Numéro à appeler en cas d'urgence : 06 89 86 59 42

Horaires d'ouverture

Services administratifs : Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

Service de l'Urbanisme :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 – Les mercredis de 9h à 12h

Permanences

- **Mission Locale** : Tél. : 05 55 17 73 00, sur rendez-vous.
- **Assistante sociale** : Tél. : 05 19 07 81 31 – 05 55 22 16 04
les jeudis, sur rendez-vous, 48 rue du Tour de Ville.
- **Maison de l'Habitat** : Tél. : 05 55 74 08 08, sur rendez-vous, en Mairie.
- **Conseillers départementaux** – M. Fronty et Mme Reliat, le premier lundi de chaque mois à la maison sociale d'Allasac de 10h à 12h ou à domicile sur rendez-vous. Tél. : 05 55 93 76 70 ou 05 55 93 75 41
- M. Christophe Jerretie, **Député de la Corrèze**, du mardi au vendredi, de 9h30 à 12h et de 14h à 17h30 – vendredi et samedi matin sur RDV – 14 av Victor Hugo à Tulle – Tél. : 05 44 40 61 94

Déchèterie « Le Gaucher »

Tél. : 05 55 85 67 64 – **Horaires d'ouverture** :

Lundi de 14h à 18h

Mardi à samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Autorisations de Voirie

Occupation temporaire du domaine public pour l'installation d'échafaudages, le dépôt de matériaux, le stationnement de camions de déménagement, de camions de travaux, etc. :

Toute autorisation doit être demandée en mairie, au minimum une semaine à l'avance.

Propriétés privées

Nuisances sonores (bricolage, jardinage)

Un arrêté préfectoral restreint l'utilisation des appareils à moteur pour les travaux de bricolage et de jardinage, aux horaires suivants :

- les jours ouvrables :
de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- le samedi :
de 9h à 12h et de 15h à 19h
- le dimanche et les jours fériés :
de 10h à 12h



Ecole Maternelle



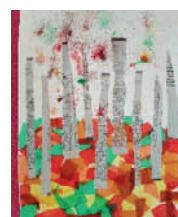
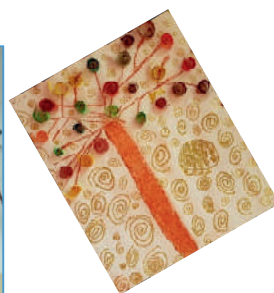
PS - Mme Blandine Allain
ATSEM – Mme Christine Sommier



MS-GS - Mme Anne Dufour
ATSEM – Mme Véronique Bugeat



GS - Mme Michèle Hebting
ATSEM : Mme Arlette Boule



Ecole Primaire



CP – Mme Katia Latreille



CP-CE1 – Mme Tiffany Auconie

Ecole Primaire



CE1 – M. Frédéric Lagarde



CE2 – Mme Céline Pestourie



CM1 – Mme Laure Schlafer



CE1-CE2 – Mme Faustine Goutas



ULIS – Mme Sandrine Laurent



CM1-CM2 – Mme Aurélie Lavergne



CM2 – Mme Valérie Rufino